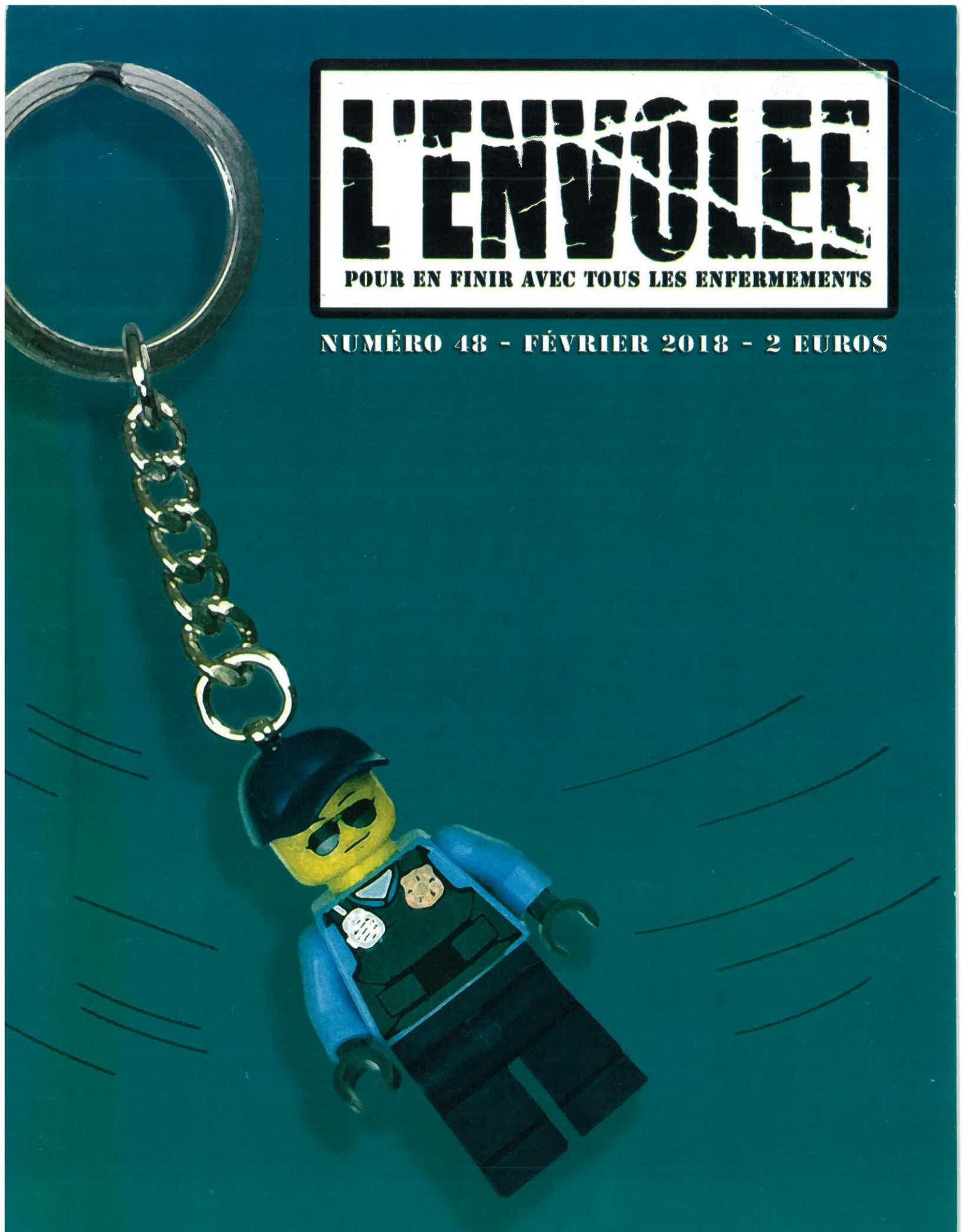


L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUS LES ENFERMEMENTS

NUMÉRO 48 - FÉVRIER 2018 - 2 EUROS



MOUVEMENT DE M....



L'ENVOLÉE est un journal trimestriel.

Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner.

Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de quinze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur Notre site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

SOMMAIRE

MOUVEMENT DE M....	p. 4/18
Lettre de Marina / Lettre de Maïté / Quelques hypothèses sur le mouvement Communiqué de prisonniers de Fleury / Lettre de Maïté / Matons devant Château-roux / Des prisonniers contre le « mouvement » / Création du PRP	
COURRIER DE NAJY : LES DISCRIMINATIONS AU QUOTIDIEN DE L'AP	p. 19
GREVE DE LA FAIM DE CLOE EN SOUTIEN A SON COMPAGNON	p. 20/23
JEROME : UN AGRICULTEUR TUE PAR LES GENDARMES	p. 24
ALFIDEL : PARCOURS JUDICIAIRE ET CARCERAL D'UN EXILE	p. 25/28
« ENGRENAGE CARCERAL » INTERVIEW D'AURELIE GARAND	p. 29/32
COURRIERS DE GAETAN DEPUIS LANNEMEZAN	p. 33
A VOIR, A LIRE	p. 34



C

haud l'hiver du côté pénitentiaire ! Ça reniflait fort l'odeur du pneu brûlé devant les grilles et les portes des prisons. Quinze jours d'agitation chez les matons, quinze jours à rendre la vie impossible aux prisonnières et prisonniers ; il faut dire que c'est pas trop dur pour tous ces porte-clés d'empêcher complètement le peu de vie, de sociabilité, d'activités autorisées par les règlements pénitentiaires : il leur suffit de systématiser ce qu'ils ont l'habitude de faire. Par contre, à aucun moment ces gardiens à la profession inqualifiable, n'ont osé s'en prendre directement à leur hiérarchie, aucun blocage de ministères ou même de tribunaux. Ils sont restés bien tranquilles en bons serviteurs de l'ordre établi, eux dont la fonction est de tenir enfermés violemment d'autres pauvres. Ils n'ont même pas le droit syndical de faire grève, ils l'ont échangé il y a longtemps contre des avantages salariaux. Et côté reconnaissance sociale, il va falloir qu'ils admettent qu'ils ne sont que les derniers maillons honteux d'une chaîne d'emplois dans le marché de la répression. Macron s'est permis de les remettre à leur place, un peu à l'ancienne, en les assimilant à un sous prolétariat séduit par le FN : « Les syndicats ne tiennent rien ! FO-pénitentiaire est noyauté par le FN, ce qui explique sa position jusqu'au-boutiste. » Et Jean-Claude Mailly, le grand chef de FO de renchérir en précisant : « Moi, je ne les connais pas bien, ceux de la pénitentiaire ». Qu'ils continuent à en bouffer des nouilles et rien de plus...

Du côté du pouvoir, ça continue à communiquer. Bien sûr, quelques avantages concédés aux matons. Le gouvernement a surtout réaffirmé qu'il développerait le système de la prison à l'extérieur pour les plus courtes peines : on devrait connaître l'ouverture d'une agence des travaux d'intérêt général. Une nouvelle boîte d'intérim quoi, mais encore plus pratique pour les employeurs : une main d'œuvre corvéable à la merci d'une décision de justice qui a tout pouvoir de renvoyer directement en prison les récalcitrants aux sales boulots. Et tout ça conjugué au plan prévu de construction de quinze mille nouvelles places de prison : toujours et encore cette même logique exponentielle du nombre de prisonnières et de prisonniers et de personnes placées sous contrôle

judiciaire. L'enfermement de masse passe autant par la construction de prisons que par la multiplication des « peines alternatives ».

Tous les adorateurs de la loi Taubira vont pouvoir se mettre à table dans la joie et la bonne humeur avec les instances du pouvoir pour penser et fabriquer la prison « moderne ». Un grand consensus de toutes ces associations qui font toujours semblant de s'interroger sur le sens de la peine, quand la réponse est dans la question : punir pour asseoir la domination de quelques-uns sur le plus grand nombre.

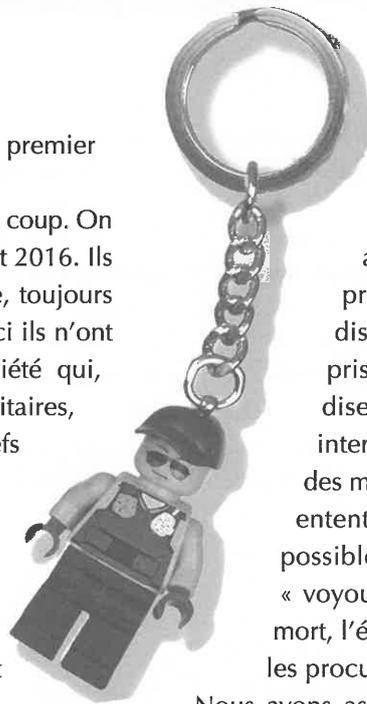
Evidemment tout le monde ne tombe pas dans le piège, surtout pas les premiers concernés par l'enfermement : les prisonnières et prisonniers, les proches et familles qui connaissent bien la réalité de la justice et de la prison. Il y a eu des rassemblements en solidarité avec les prisonniers devant les taules pendant toute cette période : à Châteauroux, à Dijon, à Fleury, à Marseille pour ceux dont nous avons entendu parler. Quelques familles viennent de fonder un syndicat, le PRP (pour la Protection et Respect des Prisonniers), pour créer un rapport de force face à l'administration pénitentiaire. Les proches et la famille d'Angelo Garand abattu par le GIGN, en mars 2017 ont organisé à Blois, à la fin du mois de février, une conférence-débat sur ce thème : « L'engrenage carcéral : peut-on en sortir ? » pour « questionner l'ensemble d'une chaîne pénale ciblant et réprimant toujours plus durement, par des peines de prisons, les plus pauvres, les plus précaires, les plus discriminés. » Et puis, le Genepi Paris vient d'organiser une journée d'action et d'information sur la prison et la justice au titre sans équivoque de « L'Etat enferme, la prison assassine » : « La prison n'est pas une évidence, mais elle est le miroir grossissant d'une réalité sociale, économique et politique révoltante. Aujourd'hui nous étions sur le Ponts des Arts, au jardin du Luxembourg, au jardin des Plantes et sur la place de la Bastille (...) Demain, nous continuerons à parler, à débattre, à s'époumonner parfois ; nous continuerons à lutter. » Et contrairement aux matons, toutes ces actions ne sont pas relayées par les médias... N'en déplaise aux enfermeurs, leur société carcérale ne séduit pas tout le monde, loin s'en faut.

MOUVEMENT DE M....

Les matons n'en sont pas à leur premier « mouvement »...
Chaque année quasiment, ils tentent le coup. On les avait déjà beaucoup entendus en 2013 et 2016. Ils obtiennent toujours un petit quelque chose, toujours contre les prisonniers bien entendu. Jusqu'ici ils n'ont jamais gagné la considération d'une société qui, malgré sa paranoïa et ses penchants sécuritaires, continue à les mépriser. Ces porte-clefs à perpétuité rappellent en effet par leur simple présence, qu'il y a des prisons, ces non lieux que tout le monde s'efforce d'oublier. Ces endroits où la société punit, se venge, fait souffrir pour que celles et ceux qui sont dehors, acceptent leur sort et marchent droit.

Ce mouvement – de M.... – révèle l'essence même du système carcéral : enfermer c'est exercer une violence. Ce qui s'est étalé très largement dans la presse au cours de ces quinze jours de janvier 2018, c'est une version plus hard et plus spectaculaire de ce qui fait le quotidien de la prison : tous les jours des refus de parloir, de promenades, de soins, des fouilles systématiques, des activités empêchées, des placements au QD, des courriers censurés, des cantines qui n'arrivent pas, des familles humiliées et insultées au parloir... Au lieu de faire grève, de réduire la production ou de bloquer leur outil de travail, comme le feraient d'autres travailleurs, les matons eux, poussent la logique de leur travail jusqu'au bout et le montrent aux yeux de tous : ils assurent un service non pas minimum mais maximum de leur mission, ils bloquent tout ; et c'est extrêmement violent. En fonction des taules : ralentissement du travail ou au contraire ronde à trente, voire l'arme ultime, le « dépôt de clés », c'est-à-dire, plus de parloir, de promenade, de sport ou d'atelier de manière systématique.

Le discours n'est plus celui du mouvement du printemps 2016 : on ne parle plus de la nécessaire réinsertion des prisonniers, du rôle social des matons.



On ne répète plus le gros mensonge éculé du « améliorer les conditions de travail des matons, c'est améliorer les conditions de vie des prisonniers ». Non, cette fois, le discours est cash : il dit ce que les prisonniers savent, ce que les matons se disent tous les jours sur les forums internet : il y a bien deux mondes, celui des matons, celui des « voyous » et aucune entente entre ces deux mondes n'est possible. Un certain nombre de ces « voyous » ne méritent rien d'autre que la mort, l'élimination sociale réelle promise par les procureurs des cours d'assises.

Nous avons assisté à une lutte intersyndicale pour rafler la mise juste avant des élections professionnelles : les deux syndicats minoritaires proches de l'extrême droite (FO et le SPS) veulent choper des parts de marché. Onze jours de grève plus tard, quinze jours dans certaines prisons ; ils ont gagné trente balles par mois, des pompes de combat, 1 100 recrutements, la promesse d'un plan global Prison qui mettra en place ces taules spéciales pour radicalisés et qui, assouplira encore les conditions de fouilles ; ils ont prétendu s'être fait flouer sauf sur un point. Cette fois, ils ont l'impression d'avoir enfin gagné un peu de considération auprès de l'opinion publique. Mais ils n'ont pas obtenu leur changement de statut ni même les chiens et les taseurs dont ils rêvaient.

Côté prisonnier : les indigents, les pauvres ont le plus morflé. Et tout le monde a dû se taper les cagoules des CRS et des ERIS pour la gamelle ; et surtout des matons sûrs d'eux en pleine montée de testostérone. Au bout d'une semaine de pneus brûlés et de piquets auxquels les journalistes ne comprenaient pas grand chose, nous avons fini par entendre, un peu, ces familles bloquées dehors ; parfois même ces prisonniers qui racontent l'absence de douche pendant une semaine, la gamelle une fois par jour, l'enfermement en cellule 23 h sur 24...

DES PRISONNIÈRES CONTRE CE MOUVEMENT DE M....



Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes,
le 25 janvier 2018

LETTRE DE MARINA

Le 15 janvier a commencé un mouvement de maton.ne.s dans toutes les prisons de l'État français pour protester, soi-disant, contre le manque de mesures de sécurité dans les établissements pénitentiaires et dénoncer l'agression que quelques surveillant.e.s ont subi à la prison de Vendin-le-Vieil par un prisonnier. Les maton.ne.s se sentiraient ainsi en danger, ils manqueraient d'effectifs et d'instruments répressifs pour faire face aux prisonnièr.e.s qui les agressent ; elles ne se sentiraient pas valorisé.e.s socialement, ils manqueraient d'amour et de compréhension de la part de leurs semblables, lesquel.le.s ne comprendraient pas leur rôle social ; mais ils se feraient aussi maltraiter par l'État, lequel, en les sous-payant, n'apprécierait pas le grand service qu'ils rendent à la société en gardant les méchant.e.s à l'écart, hors de la vue des gens honorables.

Les maton.ne.s ne sont pas des ouvrièr.e.s, ils et elles sont des agents actifs dans la protection et préservation d'un système qui protège les riches et enferme les précaires. L'amélioration des conditions de travail qu'ils réclament ne sont autre chose qu'un manifeste en faveur d'un modèle de société basé sur la sécurité. Mais pas la sécurité d'avoir une vie digne et épanouie ; ni la sécurité de pouvoir arriver à la fin du mois avec suffisamment de ressources matérielles ; ni celle de ne pas manquer de logement, ni de nourriture, ni de chauffage ; ni la sécurité de ne pas se faire arrêter, contrôler, ni tabasser dans la rue à cause de la couleur de ta peau, de ton idéologie, ta religion ou ton orientation sexuelle. La sécurité qu'ils défendent est basée sur le contrôle, la haine et la peur, ils demandent plus de caméras de vidéo-surveillance, plus de fouilles, plus d'armes, plus d'effectifs, plus de barbelés, plus d'isolement, plus de discrimination, plus d'obéissance.

En prison nous vivons enfermées ce qui est en soi une mesure inhumaine d'une grande violence, mais nous vivons aussi sous la menace permanente. Au moindre incident ou montée de ton dans une discussion les matonnes débarquent à plusieurs, on se fait vite entourer d'uniformées prêtes à intervenir. Elles disposent de menottes, de casques, de boucliers, de la force brute, du nombre, de la menace. En cas de nécessité il y a aussi les ERIS, plus entraînés et avec plus de moyens. Un incident banal peut faire objet d'un CRI (compte rendu d'incident) lequel entraîne un passage en commission disciplinaire. Les sanctions dont ils disposent sont bien connues : confinement, mitard, isolement, transfert disciplinaire, piqûres d'anxiolytiques... La machinerie répressive dont

ils disposent, donc, n'est pas négligeable. Cependant, toutes ces mesures se sont avérées complètement inefficaces puisque... les matons et les matonnes continuent de se faire agresser. Alors la solution passerait par les endurcir, les agrémenter, peut-être avec des Tazer se sentiraient-ils mieux ? Et pourquoi pas un boulot attaché au pied pour les prisonniers ? Une chambre à gaz calmerait-elle les récalcitrantes ? En réclamant plus de moyens, ils réclament plus de contraintes pour nous, les prisonniers et les prisonnières, ce qui entraîne plus de tensions, plus de rage, plus de violence.

Les surveillant.e.s de prison (conjointement avec les autres forces répressives) sont ceux et celles qui font le sale boulot pour les États. Ce sont eux qui font que la machine tourne. Ils et elles sont complices des politiques gouvernementales qui génèrent davantage d'inégalités et, donc, poussent les pauvres et les exclu.e.s à la débrouille, à la lutte pour la survie, à la lutte pour le changement social. Ils sont agents actifs dans la défense du modèle patriarcal qui enferme les femmes qui se sont défendues des attaques machistes, celles que s'écartent de leur rôle imposé de mère et d'épouse. Ils se plaignent de faire un boulot qui n'est pas valorisé socialement mais... comment veulent-ils qu'on valorise celui ou celle qui enferme des êtres humains dans des cages ? Les tortionnaires, eux non plus, ne sont pas bien vus ; par contre, tout le monde apprécie la boulangère du coin... il n'y a rien d'étonnant là-dedans, c'est plutôt une bonne nouvelle !

Avec les blocages des prisons les maton.ne.s ont fait une déclaration de guerre aux prisonnièr.e.s. Ils et elles se sont attaqués à toutes les choses qui nous touchent de près dans notre quotidien. Elles nous ont laissé sans parler, punissant au passage nos proches qui se sont déplacés pour rester à la porte ou qui ont vu le temps de parler réduit considérablement. En empêchant l'entrée des intervenant.e.s elles nous ont laissé sans activité, sans formation ni travail, si on peut appeler « travail » l'esclavage légal que s'applique en prison. En empêchant l'entrée aux docteurs, psys et infirmier.e.s (sauf une docteure et une infirmière) elles nous ont laissées sans soins ni médicaments. En bloquant l'entrée des fournisseurs elles nous ont laissées sans pain, sans cantine, sans produit frais, sans fruit ni légume. En retardant les mouvements elles ont raccourci les horaires de promenade et de sport ou les ont carrément supprimés.

Elles ne se sont pas attaquées à leur hiérarchie ni au fonctionnement de l'institution en ce qui concerne la question sécuritaire. Elles n'ont pas laissé les portes ouvertes ni n'ont menacé de le faire. Tout le personnel



DES PRISONNIÈRES CONTRE...

pénitentiaire est bien entré, ils continuent à nous enfermer dans les cellules, à faire des fouilles, à nous faire passer sous le portique, à faire des CRI... la machine fonctionne. C'est étonnant le zèle qu'elles apportent à leur tâche. Ils et elles défendent le règlement et l'institution comme si c'était leur maison ou leur famille. Or... elles défendent quoi ou qui, au juste? Un État qui les considère comme un pion de plus et qui n'est même pas en mesure de leur garantir une pension digne pour la retraite? Mais c'est beaucoup plus facile de s'attaquer aux plus démunis, à celles qui ont les bras liés, à celles retenues en otage, impuissantes, et ce en totale impunité.

En effet, tous ceux qui s'érigent en défenseurs de la loi et de l'ordre, qui sont prêts à intervenir avec l'usage de la violence au moindre mouvement collectif de notre part, bloquent l'entrée sans que personne intervienne, elles sont au-dessus de ça. Ici c'est chez eux, nous ne sommes que des pièces à utiliser pour leur tour de force. Et c'est justement ce qu'ils cherchent: nous

pousser au bout, nous énerver, nous faire exploser de rage. Tout d'un coup les nouvelles d'agressions de surveillant.e.s se multiplient dans les médias fidèles au régime. Le voyez-vous? Voyez-vous comment c'est dangereux en prison? Quelles bêtes devons-nous garder? Elles aimeraient qu'on se mobilise nous aussi, que ça pète ici pour donner de l'ampleur à leur mouvement. Nous nous trouvons coincées au milieu. D'un côté le besoin de répondre, de ne pas se laisser faire; de l'autre, le besoin d'agir intelligemment pour ne pas tomber dans leur manège, de ne pas agir comme ils et elles le voudraient. Nous avons choisi de leur rappeler à chaque instant que nous sommes en colère, qu'on les méprise profondément, que ce qu'ils font nous dégoûte et qu'on n'oublie pas, qu'après on se croisera tous les jours et que, à la fin, on récolte ce qu'on sème.

Avec la rage au ventre,

Marina

LETTRE DE MAÏTÉ

À Rennes, le 24 janvier 2018

Mme. la maire,

Je vous écris du centre pénitentiaire pour femmes (CPF) de Rennes où je suis incarcérée. Comme vous l'avez appris par les médias, les prisons françaises souffrent depuis le 15/01/18 (soit depuis dix jours), de blocages opérés par des agents pénitentiaires; ceci en totale violation de leur non-droit à la grève. Les agents pénitentiaires du CPF de Rennes, avec la complicité du chef d'établissement, Monsieur Bidet, et des officiers de détention dont le chef de détention, Monsieur Raoul, ont pour objectif non pas d'acquiescer des droits dans l'exercice de leur fonction et des garanties salariales, mais uniquement de s'en prendre aux détenues de ce centre pénitentiaire.

Il y a les discours et il y a la méthode. Le discours officiel diffusé dans les médias, vous le connaissez, bien qu'aux CPF on ne peut pas parler de « radicalisation » ni d'insécurité des agents pénitenciers. Sinon, je pense qu'en tant que maire de Rennes, vous en seriez déjà informée. La méthode est d'organiser des attaques contre les détenues:

- 1) Les laisser désœuvrées: pas de travail, pas de formation, pas d'étude.
- 2) Les affamer: depuis le mardi 16 il n'y a plus de livraison de pain et depuis le lundi 22 plus de livraison de cantines de légumes et fruits frais comme de produits frais (laitages,

charcuteries). De même, la cuisine n'est plus livrée en légumes de saison ni en boucherie.

3) Les priver de leurs liens familiaux et affectifs: suppression des parloirs et des UVF.

Ceci est conçu dans le but réfléchi de nous pousser par le désœuvrement, la faim, l'isolement et le désespoir à l'inconséquent afin de pouvoir crier encore plus fort au loup dans les médias. Monsieur Bidet, directeur du centre pénitentiaire, laisse faire et s'installer cette situation qui va au contraire de sa mission de responsabilité et protection de la population dont il a la charge.

Nous sommes derrière les murs. Nos moyens de communication avec l'extérieur sont limités, filtrés et contrôlés. C'est pour cette raison que j'en appelle à vous, en tant qu'administrée de la ville de Rennes, pour que vous interveniez pour faire cesser cette situation où les surveillants et surveillantes du CPF de Rennes, avec la complicité de Monsieur Bidet, et l'ensemble des officiers, se prennent pour des tacticiens militaires dans un remake de la « Guerre de Troie » en s'en prenant lâchement à une population isolée et à leur merci, sans aucune possibilité d'alternatives.

Dans l'attente d'une prompt intervention de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Maïté

QUELQUES HYPOTHÈSES SUR CE MOUVEMENT DE M...

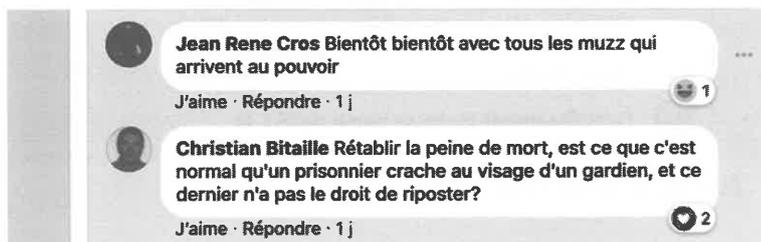


UN MOUVEMENT CONTRE LES PRISONNIERS RADICALISÉS

« Après une tentative d'assassinat sur trois gardiens de prison jeudi après-midi à Vendin-le-Vieil dans le Pas-de-Calais, les agents pénitentiaires sont appelés à débrayer à l'intérieur des prisons françaises en soutien à des « agents victimes d'un acte de terrorisme ». Dans un communiqué, le syndicat l'UFAP-UNSA Justice de la région PACA « apporte tout son soutien aux collègues victimes de ce terroriste bien connu pour son niveau de dangerosité et son importance dans la nébuleuse jihadiste ».

C'est ainsi que la Voix du Nord annonce le départ de ce mouvement de M... le 12 janvier 2018 ; rien moins qu'une « tentative d'assassinat » qui aurait été entreprise par un prisonnier condamné pour complicité dans un attentat en 2002. Ni une ni deux, l'agression devient ainsi un « acte terroriste » partout dans les médias. On comprendra très vite que la tentative d'assassinat avait en fait « blessé légèrement » trois matons ; et surtout qu'elle était stratégique : alors qu'il est en fin de peine, il se fait notifier une demande d'extradition vers les Etats-Unis et tente ainsi de l'éviter. On comprendra aussi assez vite que les matons, eux n'ont pas choisi la date au hasard pour lancer la polémique sur ces « détenus radicalisés » : Salah Abdeslam est censé être transféré à Vendin.

En à peine quelques jours les agressions terroristes pleuvent dans la presse où l'information est avant tout circulaire : le lundi 15 c'est à Mont-de-Marsan qu'un « prisonnier longue peine agresse des surveillants ». Certes, il est condamné pour meurtre, certes c'est une banale embrouille au moment de la fouille en sortie de sport... mais, ouf, il était « suivi au titre de la radicalisation ». Le mardi 16, les micros se braquent à Tarascon dans les Bouches-du-Rhône : « un détenu incarcéré pour vol, aurait donné un coup de poing au visage à une surveillante. Lui aussi était « suivi pour



Extraits de forum FB de matons

radicalisation ». On apprendra, plus discrètement qu'il espérait surtout un transfert vers la région parisienne. Le 19, on part en Corse, à la prison de Borgo, où deux matons sont agressés « par un détenu signalé pour radicalisation », etc. Résumons : si tu es un prisonnier et que tu as un conflit avec un maton ce conflit devient une agression ; et si tu es désigné « radical » ou en « voie de... » alors cette agression devient un « acte terroriste ».

La réalité statistique des agressions selon le ministère de la justice lui-même est pourtant stable depuis 2011 : autour de 4 000 par an. Malgré la surpopulation et les conditions infectes d'enfermement, malgré l'allongement des peines ; malgré le fait que les matons déclarent désormais le moindre incident et portent plainte... malgré tout cela donc, il n'y a pas d'explosion des agressions durant les dernières années. Mieux que cela, reconnaît toujours le ministère : sur trente ans, la courbe des agressions suit tranquillement la courbe du taux d'enfermement. Le nombre d'agressions augmente proportionnellement à l'augmentation du nombre de prisonniers (et donc au nombre de surveillants).

« BRAS DE FER »

AVEC LA MINISTRE ET GUEGUERRE SYNDICALE

Le mardi 16, la ministre des tribunaux et des prisons vient visiter Vendin-le-Vieil ; elle se fait huer, traiter de technocrate ; les matons lui chantent une horrible Marseillaise dans les oreilles ; le directeur démissionne ; et la ministre lâche dix engagements pour la prison de Vendin, ce qui finit par contenter les syndicats locaux :

MOUVEMENT DE M....



Hervé Andrew Administration pro détenue, l'argent de l'État doit servir à construire des terrains synthétiques et les téléphones en cellule pour les détenus, pour ceux qui n'ont pas réussi à s'inscrire aux activités musculation ou boxe il leur reste le surveillant en guise de punshing-ball.

J'aime Répondre · 2 h



François Leheude Bienvenue dans la réalité !! 😊

J'aime Répondre · 2 h

Extraits de forum FB de matons

maintien des équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris), étude des transferts de prisonniers exigés par les matons, un dialogue avant l'ouverture du quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) dans deux mois, une dotation supplémentaire en brouilleurs téléphoniques et en grilles électriques. Dès le surlendemain, tandis que débutent des négociations avec la ministre sur la situation nationale, l'UFAP-UNSA et la CGT appellent à cesser le mouvement de solidarité qui a commencé dans d'autres taules. La presse annonce déjà la fin du mouvement.

C'est tout l'inverse qui se produit : les blocages de prison se multiplient partout en France. Et, au fil des jours, les bases se durcissent contre les directions syndicales. Elles refusent de lever les blocages malgré les quelques molles interventions de CRS ici et là. Surtout, les deux plus petits syndicats FO et le SPS refusent purement et simplement de s'asseoir à la table et imposent style et revendications au « mouvement ». Pour ne pas perdre tout crédit, l'UFAP-UNSA et la CGT les syndicats majoritaires qui ont toujours tenu les mouvements de matons, sont obligés de se montrer fermes et le 20 janvier ils refusent de signer l'accord qu'ils préparent pourtant avec la ministre depuis le mardi. Le projet d'accord promet pourtant l'essentiel : la création de 1 100 postes de matons en quatre ans, un « nouveau régime de détention des condamnés pour terrorisme islamiste et pour les prisonniers radicalisés » (qui est soit dit en passant déjà prévu depuis quelques mois), un « renforcement de la prise en charge des détenus violents et un effort en matière d'équipement, de formation et de

reconnaissance ». FO et le SPS, se sentent pousser des ailes et jouent de la détestation de cette ministre macroniste, jugée « prodétenue » ; ils exigent 2 500 postes, une enveloppe de 200 millions d'euros et surtout, un changement de statut des surveillants au sein de la fonction publique : passer de la catégorie C à la catégorie B, pour commencer à 1 700 €, comme leurs amis policiers. Les quatre syndicats se retrouvent unis, enfin, pour poursuivre le blocage le lundi 22 ; résultat : 130 taules sont touchées. Ça commence à faire long pour les prisonniers et leurs familles. Le 25, le « mouvement » continue dans 115 prisons ; avec encore des barrages filtrants ou bloquant dans 75 taules. L'union est de courte durée : le 26 janvier, l'UFAP-UNSA estime que Belloubet ne lâchera rien de plus tandis que Macron promet un « plan global prison » pour la fin février. Le syndicat majoritaire signe un accord présenté par la ministre. Ils ont « gagné » 30 millions, l'assurance que l'on va étudier leur proposition de créer des taules à part entière, « spécialisées et adaptées, en dehors des prisons traditionnelles » pour les « radicaux » ; mais pas la fameuse évolution statutaire de C à B. « L'essentiel dans ce protocole d'accord repose sur la volonté de redonner aux surveillants des établissements pénitentiaires, l'autorité et la dignité de l'exercice de leur métier », résume la ministre flatteuse. Macron accuse les directions syndicales de ne pas tenir le mouvement. Les retenues sur salaire tombent ; on s'échange sur les forums de matons les médecins qui donnent des certificats de complaisance ; on menace d'attaquer au tribunal administratif. On promet un baroud d'honneur mais dès le 29, il n'y a plus qu'une vingtaine de taules qui sont encore bloquées. Les rédactions passent à autre chose et le « mouvement » quitte les écrans. A l'intérieur pour autant, l'ambiance reste tendue et les matons cherchent l'incident. A croire qu'un martyr dans leurs rangs ne les dérangerait pas tant que ça.

UN « MOUVEMENT » DE MATONS RADICALISÉS...

Derrière la radicalisation de FO, il y aurait selon Macron, le FN. Il y a en tout cas le SPS, ce petit syndicat, qui se fait de plus en plus entendre depuis des années et qui fait la misère aux



... QUELQUES HYPOTHÈSES

prisonniers qui l'ouvrent. Pendant ce « mouvement » on distinguait souvent devant les taules, les gilets jaunes siglés SPS. Le syndicat est fier de ne syndiquer que des matons de base. Présents dans cinquante taules il y a cinq ans lorsque nous analysions le petit « printemps français des matons » (cf *L'Envolée* N°36 août 2013) ; ils sont désormais un petit peu partout en France. Ils s'y battent avec véhémence contre leur hiérarchie jugée « hypocrite » et « pro-détenus » et dont les directives conduiraient toujours à enlever des pouvoirs aux matons pour en donner aux prisonniers. Ils ont été les premiers à abandonner, dans leurs textes publics, le discours habituellement servi depuis une trentaine d'années sur l'humanisation des prisons, la réinsertion des prisonniers. Ils sont en guerre contre les « voyous » ce mot habituellement utilisé par les matons entre eux pour désigner les prisonniers : « *le bien-être de nos voyous est respecté et ça fait baisser notre autorité* ». Tout est dit : amélioration des conditions de détention des prisonniers = dégradation des conditions de travail des matons. Ils dénoncent les parquets locaux lorsque parfois, ils acceptent d'instruire une plainte contre un maton ; et ils réclament des « réponses pénales systématiques » en cas de plainte de maton. Alors qu'ils sont soumis à un devoir de réserve, ils s'échangent des informations sur les réseaux sociaux à propos des prisonniers et de leurs familles. Le nom de Lydia par exemple, la présidente du PRP et celui de son fils, circulent sur les forums tenus et fréquentés par les SPS parce qu'elle a osé dénoncer le mouvement de matons à Châteauroux. C'est le discours habituel et interne de la matonerie, mais version brute de décoffrage et décomplexée, portée par une nouvelle génération qui a regardé, des étoiles dans les yeux, ses collègues flics qui manifestaient armés et cagoulés à l'hiver 2016 pour gagner leur permis de tuer. À la fin du mouvement, ils lancent un pot commun pour soutenir les collègues mis à pied et promettent de remettre ça au plus vite.

UN « MOUVEMENT » POUR UN BISOU...

« Il est important de rendre le métier plus attrayant. L'évolution de notre statut en catégorie B et un salaire de départ à 1 700 €

pourrait encourager des jeunes à suivre cette voie », explique une matonne de Fresnes. Il y a l'argent, c'est sûr mais pas que. Depuis les manifs de condés en décembre 2016, les attentats etc... les matons courent après leurs grands frères. Ceux qui sont armés et dont des centaines de séries célèbrent les exploits. Ils rêvent d'être enfin perçus comme des défenseurs de la société : plus seulement contre les petits dealers ou les gros braqueurs : aujourd'hui l'ennemi public numéro 1, celui qui fait consensus contre lui, c'est l'islamiste. Le maton se fait Charlie. Il veut lui aussi son gros bisou de Renaud. Côté matons, c'est vrai, ça rame. Cette année encore, le concours peine à trouver des clients. Le ministère a beau afficher dans le métro le visage sympathique d'un gentil type aux yeux bleus... ça ne marche pas. On les méprise ces lardons qui rêvent d'être sacrés cochons.

Ce « mouvement de M... » plus qu'un bras de fer avec la ministre, est avant tout une adresse à la population. Ils voudraient, eux, révéler le vrai visage de ce qui s'y passe ; contre leur administration elle-même, qu'ils estiment « pro-détenue ». Comme les flics accusent les juges d'instruction et les juges d'application des peines d'être « pro-voyous ». S'ils n'obtiennent pas la paye des grand frères des forces de l'ordre, ils gagnent en lot de consolation, le droit de ne pas se faire tabasser par eux. Les quelques mises en scène de bousculades et de gazages n'ont trompé personne, ils ont surtout rigolé et chanté de concert la Marseillaise. Fin janvier, quelques sondages prétendent que l'opinion publique serait favorable à ce « mouvement » finissant pour consoler les matons. Pas sûr pour autant que si on avait demandé : « Est ce que vous aimeriez que votre enfant devienne surveillant pénitentiaire ? » on aurait eu un grand oui. Au dernier concours d'admission, 70 % des personnes s'étant inscrites n'ont même pas pris la peine de se présenter à l'examen. C'est-à-dire que les candidats s'inscrivent à plusieurs concours à la fois et ne se rabattent sur celui de matons qu'une fois avoir échoué à tous les autres.

DES PRISONNIERS CONTRE CE MOUVEMENT DE M....

COMMUNIQUÉ DE PRISONNIERS DE FLEURY MÉROGIS

*Ce communiqué est sorti le 25 janvier,
soit dix jours après le début des blocages des matons.*

Nous, prisonniers, condamnés ou prévenus, enfermés à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, lançons un appel contre la conquête sécuritaire qui se joue en ce moment à travers les mobilisations des surveillants de prison dans toute la France. Cet appel vise également à construire une force collective entre les détenus en lutte, et à l'extérieur. Depuis plusieurs jours, des surveillants de prisons bloquent les entrées des maisons d'arrêt, centrales et centres de détention du territoire français. Ici, à Fleury-Mérogis, l'établissement est régulièrement paralysé depuis le début de semaine par plusieurs dizaines de surveillants, empêchant les parloirs avec nos familles, parfois venues de loin, empêchant les extractions dans le cadre des procédures judiciaires (bloquant les aménagements de peine), l'entrée des avocats, les cantines, les cuisines, le nettoyage et toutes les activités dédiées à la prétendue «réinsertion». Leurs revendications sont simples, ils réclament plus de moyens et plus de sécurité pour le personnel pénitencier, ce qui se traduit concrètement par un armement généralisé des surveillants, l'imposition de menottes aux détenus lors de leurs déplacements hors des cellules, et des restrictions conséquentes de nos libertés et de nos droits, pour le peu qu'il en reste. Leur mouvement fait suite à diverses manifestations supposées de violence depuis quelques temps, qui, si elles existent, ne sont que des actes isolés, bien souvent en réponse à une violence bien plus importante de l'institution carcérale et de l'État en général. Depuis une semaine, nous assistons à une surmédiation d'événements sporadiques et minimes sur toutes les chaînes de télévision, sur fond d'antiterrorisme. Une insulte devient une agression, une bousculade un passage à tabac et un retard en cellule une mutinerie.

Et nous voyons ainsi défiler ces mensonges sur BFM depuis le week-end dernier. Les surveillants et leurs syndicats, interviewés par les médias, ont présenté la prison comme un «sanctuaire de criminels» où les détenus avaient «pris le pouvoir» dans des zones totalement abandonnées par les pouvoirs publics. Mais cette stratégie de désinformation ne s'arrête pas là et se couple à des actions bien réelles à l'encontre des détenus.

Ce jeudi 18 janvier au matin, alors que tous les parloirs avaient été annulés, que les activités n'avaient pas lieu et que nous étions séquestrés en cellule, sans information et sans même avoir été nourris, l'administration a finalement décidé, en réponse aux mobilisations de leur personnel, de lancer une nouvelle entreprise de terreur comme on n'en voit qu'en prison à l'encontre des détenus, et alors que rien ne s'était encore passé. Vers 11 h, plusieurs dizaines de surveillants et d'Eris, armés, cagoulés et près à intervenir étaient déployés dans toute la prison. Alors que les départs en promenade se faisaient sous pression, ponctués de coups de matraque et de bouclier, de fouilles à nu arbitraires et d'insultes diverses, nous avons décidé de nous organiser contre ces violences gratuites, exercées pour satisfaire des surveillants en mal de reconnaissance. Sur le bâtiment D2, nous étions plus d'une centaine à refuser de réintégrer nos cellules à l'appel de fin de promenade, qui avait été réduite à 45 minutes au lieu des deux heures quotidiennes. Sur le bâtiment D1, c'est cette fois l'administration qui nous enfermait plus de quatre heures en promenade, pour prévenir un risque de blocage et en profiter pour fouiller une bonne partie des cellules. Dans les autres bâtiments, nous tentions plusieurs blocages, la plupart mis en échec par l'intervention violente des Eris. À



travers ces blocages, nous voulons exprimer notre droit à manifester, qui nous a été arraché lors de notre incarcération et nous voulons lancer un message vers l'extérieur, contre ce qui se joue en ce moment devant les prisons françaises : l'invisibilisation des violences quotidiennes à l'encontre des détenus, insultes régulières, coups, pressions administratives, les suicides réguliers, les piqûres forcées, les cellules en flamme comme à Fresnes il y a quelques jours, et même les viols, comme à la MAF ou à Meaux il y a quelques mois. Mais également, la stratégie des surveillants qui rappelle celle des policiers qui manifestaient illégalement, masqués et armés, en direction des lieux de pouvoir à l'automne 2016 au cri de « la racaille en prison ! », pour réclamer et finalement obtenir un nouveau permis de tuer.

À travers ces actes de résistance collective, nous nous mobilisons contre cette répression grandissante et contre l'entreprise sécuritaire de l'État pénal. Mais pour ce faire, nous avons besoin de construire une force collective, et que nos luttes soient entendues et relayées à l'extérieur. La violence, la vraie, elle est du côté de la prison, de la justice et de la police, qui frappent, séquestrent et légitiment ces exactions. La violence, c'est l'État.

Nous ne sommes pas des bêtes, nous sommes des êtres humains, et nous refusons d'être enfermés et renvoyés à des faits qui feraient de nous des parias, sans droits et sans dignité. Nous en appelons aujourd'hui à toutes celles et tous ceux qui, à l'extérieur, luttent contre les violences d'État. Nos mobilisations sont vaines si nous ne sommes pas soutenus et si les acteurs des luttes actuelles ne se font pas écho de nos combats. En effet, nous payons le prix fort de ces blocages, la vengeance de l'administration est terrible, plusieurs personnes ont d'ores et déjà été envoyées au mitard, le quartier disciplinaire, et nous

savons tous que nos conditions de détention seront rendues encore plus difficiles, du seul fait d'avoir refusé ces injustices. Par ailleurs, nous avons besoin que des mobilisations fortes appuient nos mouvements, car l'administration sait qu'elle a les moyens de nous faire taire, en chargeant nos dossiers en vue de nos procès à venir ou en refusant nos aménagements de peine.

Ce texte ne s'adresse ni aux institutions, ni aux défenseurs des soi-disant droits de l'homme et des politiques traditionnelles car à nos yeux, il n'existe pas de prisons « plus justes ». C'est un appel à toutes celles et tous ceux qui, au printemps 2016, se sont soulevés contre la loi travail ; car nous aussi, nous sommes les premières victimes d'une précarisation massive qui nous a contraint à choisir entre la misère et la prison. C'est un appel à celles et ceux qui luttent contre le racisme, car nous aussi sommes les premières cibles d'un racisme d'État qui enferme toujours les mêmes personnes, des jeunes non-blancs, parqués dans les prisons françaises. C'est un appel à celles et ceux qui luttent contre les violences policières, car nous sommes ceux qui subissent depuis toujours les violences des forces de police et nous sommes ceux qui se lèvent toujours lorsqu'un de nos frères tombe sous les coups ou sous les balles des forces de l'ordre.

Mobilisons nous, à l'intérieur comme à l'extérieur des prisons. Construisons une vraie force contre la répression en bloquant et en perturbant les institutions répressives et les politiques sécuritaires. Brisons le silence de la prison, et brisons les chaînes qu'elle nous impose. Liberté pour toutes et tous.

**UN COLLECTIF DE DÉTENU·ES INCARCÉRÉS À LA MAISON
D'ARRÊT DES HOMMES DE FLEURY MÉROGIS**

DES PRISONNIÈRES CONTRE CE MOUVEMENT DE M....

LETTRES DE MAÏTÉ

**Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes,
le 15 janvier 2018**

Ces derniers temps, on a beaucoup entendu parler du CPF de Rennes. Ainsi, on a pu lire dans le quotidien Ouest-France du 27 décembre 2017, un article complet sur des faits intervenus dans cette prison, illustré par une grande photo en couleur ; et que des surveillantes ont manifesté à la porte de cette prison puisque, selon eux et elles, la vie entre ces murs est devenue très dure. Très dure pour le personnel pénitentiaire, bien sûr ! La cause de tout ce désordre est soit-disant une détenue, une femme extrêmement dangereuse.

Je connais bien la vie en prison. J'ai connu, et très vite apprécié, cette femme que l'administration pénitentiaire (AP) persiste à qualifier de violente et dangereuse. La direction du CPF l'accuse de semer la peur chez les surveillantes, de vouloir les agresser et d'avoir tenté de s'évader ! Si les conséquences de ces accusations n'étaient pas si graves pour elle, on serait tentée d'éclater de rire tant ces assertions dignes d'un scénario hollywoodien sont absurdes.

Une femme, seule, enfermée dans une cellule peut facilement perdre son sang-froid face à une institution qui a carte blanche pour punir et réprimer en toute impunité (et qui est faite pour cela).

Nous avons toutes été témoins de la persécution et l'acharnement de l'AP sur cette femme, laquelle a passé les derniers mois entre le confinement dans sa cellule, le QD (quartier disciplinaire), le D1 (une division de vingt cellules vidées de toute autre occupante à l'exclusion de la détenue maintenue en isolement total) et l'UHSA (unité psychiatrique réservée aux détenu.e.s du centre hospitalier Guillaume Régnier). Étant en fin de peine et voyant s'enchaîner punition sur punition, cette femme a tout simplement pété les plombs car sa situation était insupportable.

La direction du CPF l'accuse également de fumer des joints et de posséder un téléphone portable. L'hypocrisie du système par rapport à ces deux questions m'insupporte tant elle est absurde, aberrante et agaçante. En premier lieu, la drogue. Il faut savoir qu'en prison, c'est un véritable fléau. Cependant, il faut savoir que le principal et plus gros dealer en prison est le service médical. En effet, contrairement à celles qui se procurent par leurs

propres moyens leur hasch pour se faire un joint, l'UCSA fournit et distribue en toute légalité les drogues les plus dures, celles qui font le plus de dégât, des substitutifs de l'héroïne et de la cocaïne, avec l'entière complicité de l'AP car cela lui sert à isoler, à contrôler, à annihiler et à soumettre les prisonnières.

En second lieu, le téléphone. Arrêtons le délire. Ils nous parlent de « maintien des liens familiaux » et de « réinsertion ». L'AP a signé un contrat avec une société (SAGI) qui à l'abri des murs, hors de la portée de toute concurrence et avec la complicité du système judiciaire organise un véritable racket des détenu.e.s. Les communications sur un téléphone en France sont excessivement chères... et je ne parle même pas de celles qui avons nos familles à l'étranger. Tous les êtres humains ont besoin de communiquer. Tous les êtres humains ont besoin d'affection, encore plus lorsqu'on est seule, enfermée, sans défense, loin de sa famille et dans une situation pécuniaire difficile.

Cette femme toulousaine était à des centaines de kilomètres de chez elle, sa famille ne pouvait pas se permettre de venir la voir très souvent. Elle avait demandé à plusieurs reprises le transfert vers le sud mais ils l'ont jamais accepté, comme punition pour son, soi-disant, mauvais comportement (mais pour la punir de son pétage de plomb, la décision de transfert disciplinaire à Nantes a été prise, validée et appliquée en toute vitesse). Elle voulait, donc, maintenir les liens familiaux et amicaux avec un téléphone portable.

La direction du CPF, même si elle ne le dit pas publiquement, l'accuse aussi d'être une femme arabe musulmane et d'être fière de l'être. La prison républicaine française ne pardonne pas celles qui veulent vivre librement et dignement leurs croyances religieuses. Je veux dire, leurs croyances religieuses musulmanes. Car lorsqu'on est catholique ou protestante, exercer sa liberté de culte est beaucoup plus facile entre ces quatre murs. Dans cette prison laïque, il y a trois sœurs catholiques, voilées, qui circulent tous les jours dans les coursives ou dans les divisions clefs dans la main (je n'ai jamais vu d'aumônière musulmane en division). De même, à l'intérieur du CPF il y a une chapelle digne d'un village (avec ses curés, ses messes, ses célébrations et même ses visites d'évêques). Mais si une femme musulmane veut sortir de sa cellule avec la tête voilée, elle aura au nom de la laïcité un Compte Rendu d'Incident (CRI) qui l'expose à des sanctions disciplinaires et plus, à une accusation de radicalisation !

DES PRISONNIÈRES CONTRE...



L'AP ne lui pardonne pas non plus qu'après des années d'emprisonnement elle n'ait toujours pas baissé la tête et ployé le genou. Ils n'ont pas réussi à la convaincre que leur loi et leur morale est la bonne. Elle a continué à s'insurger face aux injustices, à rester solidaire et gentille avec ses amies détenues. Elle ne balance pas, elle ne collabore pas avec eux. Tout cela est à leurs yeux impardonnable et, pour cette raison, ils s'acharnent sur elle. Les surveillantes, non contentes de cela et avides de prétextes pour augmenter les effectifs et la répression en détention, manifestent devant la prison pour pleurnicher sur la dangerosité de leur boulot.

Mais le cas de cette femme est symptomatique de ce qui se passe dans les prisons françaises. Comme le dit une autre femme qui a très bien connu les geôles françaises « la prison est une entreprise de destruction sociale ». À mon sens, le mal-être des surveillantes est

justement la conséquence directe de l'augmentation de la répression et la déshumanisation croissante dans les prisons françaises. Elles demandent plus de sécurité lorsqu'elles créent elles-mêmes les conditions d'insécurité ; et cela veut dire pour nous les prisonnières, la dégradation croissante de nos conditions d'incarcération qui sont en fait nos conditions de vie. Nous savons toutes que plus d'oppression et plus d'humiliation se traduit par plus de rage et plus de violence.

J'ai voulu par cette lettre témoigner de mon indignation et réécrire l'histoire pour donner la véracité des faits. Je vous remercie de me donner l'opportunité d'informer de la réalité carcérale en prêtant votre attention et votre oreille à la voix et à la version de quelqu'un qui y vit.

MAITE

Le 20 janvier 2018

J'affirmais dans ma lettre précédente que plus de sécurité pour eux suppose la dégradation de nos conditions de vie. Nous avons pu vérifier cette affirmation avec les dernières protestations des surveillantes. Ça tombe bien pour eux, le gouvernement a maintenant le prétexte parfait pour mettre en place davantage de mesures répressives.

Mais je voudrais surtout dénoncer leur façon de faire la grève, en tout cas dans cette prison, car les seules personnes qui avons subi les conséquences du blocage avons été les détenues et nos familles. En effet, ils ont empêché l'entrée aux médecins, aux personnes qui s'occupent du travail en détention, aux intervenants éducatifs et culturels, ainsi qu'aux proches qui sont venus nous rendre visite aux parloirs. Cependant, toutes les surveillantes, la hiérarchie pénitentiaire, Monsieur le Directeur, le personnel de la Direction Inter-régionale et tout le reste est bien entré. Et après ils et elles, les grévistes, se réclament comme étant des travailleurs et travailleuses qui luttent pour leurs droits. J'estime qu'une « lutte » qui est destinée à nuire (un peu plus) la vie aux personnes qui sommes enfermées et sans défense possible est quelque chose de lâche et de misérable. Je dénonce aussi l'hypocrisie de tous ceux et celles qui s'érigent comme « défenseurs de la loi ». Si c'était nous qui étions révoltées face au manque de travail, manque de parloirs, etc. en ce moment nous

nous trouverions toutes au Quartier Disciplinaire, avec le conséquent retrait de remise de peines qui prolonge notre temps d'incarcération... eux, elles, les surveillantes, n'ont pas manqué un seul jour de salaire. Je voudrais aussi souligner le cas de notre camarade Marina. Le 15 janvier, elle avait une visite de 24 heures dans le cadre des unités de vie familiale. Sa famille est venue de Barcelone et elle n'a pas pu entrer à cause des blocages, même après avoir essayé d'expliquer leur situation au piquet de grève de la porte. Ainsi, sa famille a passé trois jours et deux nuits sur Rennes, à attendre devant la porte de la prison pour, finalement, se voir l'entrée refusée. Ceci est, encore une fois, conséquence de la politique de dispersion que les états espagnol et français appliquent contre notre collectif (le Collectif des Prisonniers et Prisonnières Politiques Basques). Sa famille a été victime également de ce système carcéral qui cherche constamment la punition et l'humiliation des prisonnières.

Toute cette spirale répressive ne servira qu'à empirer la situation dans les prisons françaises. La rage et la violence augmenteront et la sensation d'insécurité grandira pour tout le monde. Je pense qu'il n'y a pas d'autre solution que de repenser et d'organiser une vraie alternative à ce système carcéral.

MAITE

UN MOUVEMENT DE M.... CONTRE LES PRISONNIER.E.S

Échange entre un journaliste et des matons devant la prison de Chateauroux, France Inter, 27 janvier.

Journaliste : Je veux savoir ce qui va se passer de chaque côté.

Maton : Bah alors là vous avez eu la bonne personne ?

J : Est ce que c'est lié les conditions de détentions et vos conditions de travaux ?

M : Déjà faudrait avoir connaissance vraiment des conditions d'incarcération. Là dessus on pourrait rigoler. On marque toujours le point sur la vétusté sur les condition de détentions du détenu, « Attentions mes ptits loups ils ont rien. Les surveillants ils sont méchants. » Franchement si les victimes voyaient ce qu'y avait à l'intérieur, là ça ferait une grosse révolution, vous voyez ce que je veux dire. Ils sont très très loin d'être aussi malheureux par rapport à ce qu'on peut dire. Mais ça, on fait en sorte que ça, on en parle pas.

J : Mais on parle bien de surpopulation ? De conditions de détention difficiles ?

M : Mais qu'est ce que vous entendez par conditions de détention difficiles ? On est à Chateauroux là ! Quand on voit qu'un détenu peut prendre quinze douches par jour, avec des douches ouvertes du matin au soir, ils ont accès au sport, au permis de conduire et à beaucoup de chose. Est-ce-que dans les maisons de retraite ils ont accès à ça ? Est-ce-que vous trouvez ça normal de payer des impôts pour entretenir des détenus qui ont fait des conneries ?

J : Ils sont privilégiés donc les détenus ?

M : Ah oui, oui, on sait ce qu'on dit puisqu'on y travaille. On est à l'intérieur, on sait comment les choses se passent. Ils ont quand même la playstation, l'ordinateur, le lecteur dvd, les écrans plats et on en passe !

J : Oui mais la privation de liberté ça veut pas dire conditions de détention inhumaines, non ?

M : Mais ils le sont pas. En France on est très loin d'être dans des conditions inhumaines. Je suis désolé hein. Est-ce-que vous vous posez la question pour les parents de victimes ou les victimes elles-mêmes ? Oui il est pauvre, dans quinze ans il va sortir, il aura été entretenu pour l'État... et il va vivre une vie normale,

J : Si il arrive à se réinsérer... si il a été délinquant y a pas de raisons qu'il y arrive...

M : Parce que vous y croyez, vous ?

J : Bah j'espère oui... c'est important la réinsertion ?

M : Pourquoi il y a autant de récidive ?

J : Et bah c'est ça la question non.. Mais là le conflit c'est pas entre les surveillants et les détenus, mais entre les surveillants et le ministère, non ?

M : Y-a aussi une catégorie de détenus ou bah voilà quoi... C'est aussi pour alerter la population française des conditions de travail qu'on a. On travaille des nuits, le week-end, les jours fériés. On nous impose des vacances même quand c'est pendant les vacances scolaires. A un moment donné la vie de famille en pâtît. Faut savoir que dans l'A.P le taux de suicide est de 22 % c'est le plus important en proportions. Mais ça aucun média en parle.

J : Est-ce que c'est une solution de plus utiliser les peines de substitutions à l'incarcération ?

M : Est-ce-que vous avez demandé l'avis des victimes ? Ce serait intéressant pour ce coup-là. Vous croyez qu'un détenu, une personne extérieure, quand il agresse quelqu'un ou même quand il va voler chez une grand-mère, on va lui demander son avis à elle si on peut laisser cette personne à l'extérieur juste avec un bracelet ou n'importe quoi. Vous comme moi on est citoyen on connaît la réponse. On laisserait pas quelqu'un comme ça à l'extérieur.

J : Mais est-ce-que la solution c'est la réinsertion ? Est-ce-que la solution c'est la punition ?

M : Comment voulez-vous réinsérer des gens qui, au départ sont mal parti dans leurs vie ? J'ai travaillé dans un établissement parisien c'était ça, des gamins, des mineurs de 14 ans et après il fallait rentrer en prison pour devenir le caïd de la bande. Et ainsi de suite, ça monte crescendo. Et comment on peut parler de réinsertion si y a pas d'insertion au départ ?

J : Alors qu'est-ce-qu'on peut faire pour eux ? On décide qu'ils vont en prison définitivement ?

M : Moi je suis pas le papa de tout le monde, je suis pas le père Noël hein. Moi je peux rien faire.

J : Alors un point sur les négociations ? Vous êtes FO c'est ça ? FO pénitentiaire ?

M : Mon organisation syndicale a décidé de pas voter, parce que le compte n'y est pas. Ça fait plusieurs années que le système ne nous écoute pas. Aujourd'hui je dis stop, y en a marre. Cette fois-ci on est déterminé, on ira jusqu'au bout.

J : Le blocage continue ici c'est ça ? Et aujourd'hui vous laissez passer les familles ?

M : Oui tout à fait. On a décidé et c'est pas parce que la personne que vous avez interviewé juste avant, elle vient avec vous. On a décidé ce matin, et puis voilà.

J : Ils rentraient tous les jours ou pas ?

M : Oui bien sûr. [À ses collègues]: Ils sont rentrés lundi nan ?

[Réponse des autres matons sur place :] Non non, lundi on a bloqué.

M : Bref lundi on a bloqué, et mercredi il a fallu les forces de l'ordre pour pouvoir nous pousser et pour qu'ils puissent voir leurs dieux à l'intérieur

J : Leurs dieux ?

M : Oui leurs dieux, ils appellent ça comme ça, il faut pas croire. Leurs familles, père, frère, à l'intérieur. Et aujourd'hui ils sont rentrés tranquillement. A aucun moment on leur a fait quelque chose. Au contraire on leur a fait un passage. Hein on est gentil, on leur a fait un passage hein !



DES PRISONNIER.E.S CONTRE UN MOUVEMENT DE M....

Dans un bon nombre de prisons, les prisonnières et prisonniers ont réagi aux attaques des matons contre eux-mêmes et les familles qui tentent de venir au parloir. Nous n'avons évidemment pas pu les répertorier toutes, en voici quelques-unes relatées par les médias ou l'infâme site des matons Actu Pénitentiaire

Prison de Fleury-Mérogis, 18 janvier 2018 : plus de 120 prisonniers de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ont refusé de regagner leur cellule. Intervention des Eris (Équipe régionale d'intervention et de sécurité de la pénitentiaire).

Prison de Beauvais, 18 et 23 janvier : Le 18 janvier, une trentaine de prisonniers refusent de réintégrer les bâtiments de la prison. Intervention des ERIS. D'après Le Parisien « Deux surveillants du centre pénitentiaire de Beauvais ont été agressés le mardi 23 janvier par un détenu. [...] »

Prison de Maubeuge, 20 janvier : En fin de matinée, refus de remonter de promenade. Intervention des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) Le lendemain, en milieu d'après-midi, une cinquantaine de prisonniers a à nouveau refusé de regagner leur cellule. Jégo, directeur régional de l'AP Nord qualifie ces actions de « mouvements d'excitation ».

Prison de Sequedin, 21 janvier : Refus de remonter de promenade d'environ 160 prisonniers. Une heure après, intervention des Eris.

Prison de Pau, 22 et 23 janvier : une trentaine de prisonniers a refusé de rejoindre leur cellule durant quelques heures. Ils sont restés dans la cour de promenade. Le lendemain, une surveillante de la maison d'arrêt de Pau (Pyrénées-Atlantiques) a prétendu avoir été blessée par un détenu mineur dans l'après-midi.

Prison de Nantes, 22 et 24 janvier : Le lundi 22 janvier, une quarantaine de prisonniers a refusé de réintégrer les cellules. Intervention des Eris. Deux jours plus tard, le 24 janvier, dans quatre

cours de promenade, des prisonniers ont à nouveau refusé de regagner leur cellule.

Prison de Rennes-Vezin, 23 janvier : à l'issue de leur promenade, 76 prisonniers ont refusé de remonter dans leur cellule. Selon un maton, « ils ont forcé les grilles des cours et sont allés sur les chemins de ronde. ». Des incendies ont été vus. « Des détenus ont fait brûler un drap dans la cour et un autre a jeté par la fenêtre de sa cellule, un engin incendiaire sur le toit qui a mis le feu à quelques détritus jetés là. », a précisé la directrice de cabinet du préfet, Agnès Chavanon.

Prison de Valence, 23 janvier : dans la nuit de lundi à mardi, un détenu a mis le feu à son matelas. [...] Plusieurs prisonniers ont refusé de quitter la cour, à la fin de la promenade. Il y aurait eu une soixantaine de détenus réfractaires. Intervention des ERIS, qui ont violemment fait remonter les prisonniers.

Prison de Laval, 23 janvier 2018 : une vingtaine de prisonniers de la maison d'arrêt de Laval (Mayenne) a refusé de regagner leur cellule [...] en fin de journée. Intervention des ERIS accompagnés des policiers de Laval.

Prison de Metz et Varennes-le-Grand, 23 janvier 2018 : refus de remonter en cellule] à Metz, Laval et Varennes-le-Grand.

*« Un détenu incarcéré au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure a déposé, mercredi 24 janvier dans la soirée, un recours en référé liberté contre le ministère de la Justice pour dénoncer les conséquences du mouvement social des surveillants de prison sur son quotidien en cellule. »
Pas de douche pendant neuf jours. Le tribunal administratif a statué : ce n'est pas une faute de l'AP.*

DES PRISONNIÈRES CONTRE...

Prison de Longuenesse, 24 janvier : « A l'heure des parloirs, les détenus de la prison de Longuenesse refusent de rentrer de promenade [...] Vers 15h, les professionnels des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) interviennent pour ramener les détenus dans leurs cellules ».

Prison de Villefranche, 24 janvier : une quarantaine de prisonniers a refusé de remonter de promenade, en réaction aux agissements des matons, intervention des Eris.

« Nous sommes entassé à 7 dans une cellule de 6 avec un matelas par terre. Les surveillants refusent les parloirs, ma mère et ma compagne qui souffre de sclérose en plaque sont venues, elles ont fait 150 km pour rien ».

Un prisonnier dans une MA du Sud Ouest le 26/01/2018 (source OIP)

Prison de Meaux-Chauconin, 24 janvier : d'après le site Actu Pénitentiaire : « Pendant l'après-midi, un incident s'est produit. En effet, des détenus ont eu le droit de sortir de leur cellule et d'aller en promenade. Mais au moment de rentrer, vers 15 h 20, soixante-dix d'entre eux ont refusé de retourner dans leur cellule. »

« Personne ne les a forcés, ils savaient pour quoi ils signaient, s'ils ne sont pas contents ils n'ont qu'à faire un autre métier ».

Une parole de prisonnier commentant la situation.

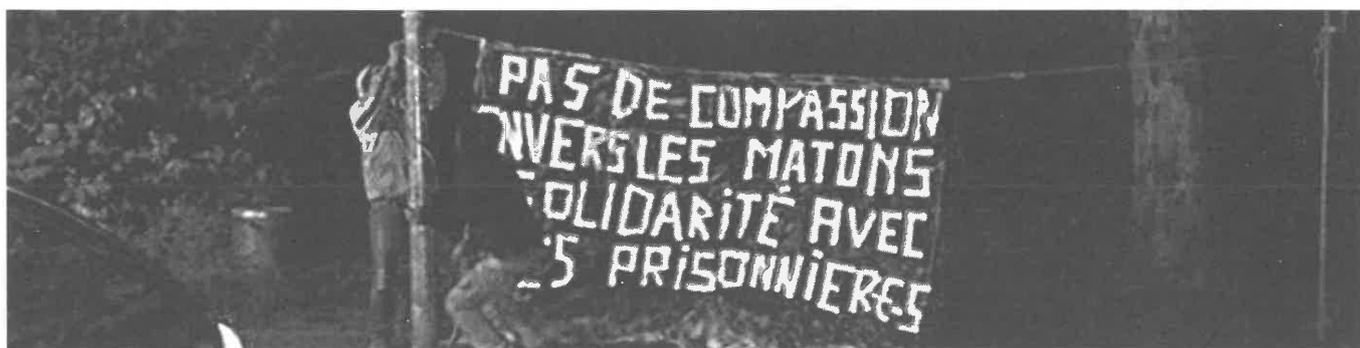
« Moi j'appelle ça une prise d'otage avec demande de rançon Si ça continue, ça va partir en cacahuète. Ils savent que ça nous fout à cran, que les mecs ont besoin de leurs cigarettes, de respirer un peu d'air frais. On dirait qu'on essaie de nous pousser à bout pour créer des incidents et avoir des preuves à ramener à la télé ».

Un prisonnier de Fleury-Mérogis

Prison de Moulins-Yzeure, 25 janvier : une soixantaine de prisonniers de la maison d'arrêt de Moulins-Yzeure ont refusé de remonter dans leur cellule à l'issue de la promenade. Près de cinquante Éris de Lyon et Paris, renforcés par une dizaine de CRS, arrivés le matin pour débloquer la prison, sont intervenus. A 19 h 30, les détenus ont regagné les étages et leur cellule. Ils ont continué leur mouvement à l'intérieur de la maison d'arrêt, en cassant les portes des deux cours de promenade situées de part et d'autre du stade.

« Pas d'ouverture des cellules, impossible de sortir les déchets, de téléphoner à la cabine, pas de pain distribué, repas livré vers 16h45, un seul repas pour toute la journée (on nous a expliqué que c'était deux repas livrés en même temps, mais c'est tout juste suffisant pour un repas et c'est servi froid). Pas de promenade. Des détenus toxicomanes prenant normalement leur méthadone aux alentours de 8 heures du matin ont vécu l'horreur du manque en journée, cris, coups de têtes dans les murs, les autres détenus essayaient de les calmer comme ils pouvaient ».

Un prisonnier du CP de Nancy-Maxeville, 25/01/2018 (OIP).





CRÉATION DU SYNDICAT POUR LE RESPECT ET LA PROTECTION DES PRISONNIERS

RENCONTRE AVEC SES FONDATRICES

Enfin des bonnes nouvelles : des proches de prisonniers viennent de créer le syndicat *Pour le respect et la protection des prisonniers* (PRP) pour porter et soutenir les luttes de l'intérieur. Ça tombait à pic, au moment où les matons se mettaient à bloquer les prisons et à occuper l'espace médiatique : la création du syndicat a permis de faire sortir la parole des prisonniers pour contrebalancer un peu le discours de l'Administration pénitentiaire (AP). A l'initiative de ce syndicat : Lydia qui se bat à la prison Chateauroux contre l'impunité des matons, Sylvia, ancienne prisonnière animatrice de l'émission parisienne de *L'Envolée*, Adeline, qui a organisé le comité de soutien au mouvement de prisonniers de Valence. Ce syndicat se veut un outil pour que les prisonniers se rassemblent, discutent et luttent. Des contacts ont été pris avec des avocats prêts à plaider des affaires au tribunal administratif comme au pénal.

Ses fondatrices sont très claires sur le fait que ce syndicat sera ce que les prisonniers et leurs proches en feront. Voici un condensé des interventions radiophoniques du PRP à l'antenne de *L'Envolée*, sur FFP à Paris : 106.3.

L'Envolée : Pourquoi avoir créé un syndicat ?

PRP : Pour avoir plus de poids pour faire entendre la parole des détenus. Au départ on avait créé un « Collectif de soutien aux détenus, harcèlement physique et moral », et on était pas entendus ; ça changeait pas assez la situation. Le syndicat a plus de poids. On a plein de projets qu'on a un peu mis de côté avec l'urgence des blocages par les syndicats pénitentiaires. Ces trois derniers jours, quand on l'a lancé, ça a fait un gros boum médiatique ; personne ne s'y attendait. Depuis hier, la parole des détenus sort un peu plus des murs.

Le fait d'être un syndicat, ça vous donne plus de moyens juridiques qu'une association, par exemple ?

Juridiquement, c'est comme tous les syndicats : on est « couverts ». Par exemple, si on aide un détenu et qu'on va jusqu'au dépôt de plainte, l'AP ou les matons peuvent se retourner contre le syndicat, mais pas contre les personnes elles-mêmes. Juridiquement, on a un peu plus de poids qu'un collectif ou qu'une association.

On sait que la plainte d'un détenu, ils peuvent facilement la rejeter, comme c'est arrivé récemment à

un prisonnier de Moulins qui a déposé un recours en justice au tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour dénoncer les conséquences des blocages de surveillants. Au niveau de la justice, les plaintes de détenus ou de familles de détenus passent à la trappe - à part dans des cas extrêmes. Donc nous, en tant que syndicat, on va appuyer les plaintes des détenus et des familles, et dans les cas les plus graves, on pourra se porter partie civile contre la pénitentiaire. Tout ça participe aussi à porter la parole des détenus au-delà des murs.

Pour les conditions de travail, aussi : faut savoir qu'un détenu, quand il travaille, il ne signe pas de contrat de travail. Là, on a des fiches de paie récentes qui nous disent que la personne a travaillé 133 heures et qu'elle a touché 200 € : une fois qu'on enlève tout ce qu'on doit enlever, il lui reste pas grand-chose ! Sans soutien de la famille ou de proches, eh bien il vit pas, à l'intérieur : il peut pas cantiner son tabac ni ses repas ! On a pas mal de projets, notamment sur l'amélioration des soins en détention, parce qu'actuellement ils sont presque inexistantes.

« LE PROBLÈME, ON LE CONNAÎT ET ON LE VIT, DONC ON VA AGIR »

Concrètement, si aujourd'hui un prisonnier ou une prisonnière veut porter plainte, on peut appuyer sa plainte. Donc faites passer le mot : nous, on peut intervenir à ce niveau-là.

Comment ça se passe pour adhérer ?

On a reçu déjà pas mal de demandes et on a envoyé des fiches à remplir avec toutes les informations pour être adhérent ; mais on a aussi un site par le biais duquel les gens peuvent adhérer. Quand on a fait les statuts, on a fait en sorte que les détenus et les familles puissent se syndiquer, mais que ce soit aussi accessible à tout le monde. Des gens qui ne sont pas directement touchés par la détention peuvent adhérer aussi. L'adhésion est gratuite pour les détenus ; pour les proches, familles et amis, c'est 10 € l'année, et pour les autres c'est 15 €. On va pas faire comme FO-pénitentiaire, qui fait payer 55 € pour les stagiaires et 70 pour les titulaires ! Au rayon des bonnes nouvelles, nous avons pour le moment une vingtaine de prisonniers qui ont adhéré, et ils n'ont rencontré aucun problème !

Contrairement à l'Observatoire international des prisons (OIP) qui se permet de parler à la place des

prisonniers, c'est vous-même, proches et familles de détenus, qui vous auto-organisez pour ne pas vous faire confisquer votre parole !

Exactement. Sans vouloir vexer qui que ce soit, on n'est jamais mieux servi que par soi-même ; et c'est bien d'« observer », mais à un moment donné, il est nécessaire d'agir. Je pense également à la Contrôleuse des lieux de privation de liberté : sur certaines histoires, elle nous a répondu : « À part faire une lettre, je n'ai aucun pouvoir. » Donc on a décidé de prendre les choses en main, et de dire : « Le problème, on le connaît et on le vit, donc on va agir. »

On ne va pas seulement relayer des informations à droite à gauche. On existe officiellement depuis le 9 janvier, et en trois semaines à peine, on a déjà été sollicités par des associations très connues, très réputées. Ça veut dire que le syndicat a déjà un poids. On en parle beaucoup chez les prisonniers et leurs familles, chez les matons, et aussi dans les médias. On essaye d'être sur le terrain. Pas pour faire du sensationnel avec des gens qui vivent des drames, et après plus les calculer ; pour les aider réellement et travailler avec eux.

**Pour adhérer, écrivez sur papier libre au syndicat PRP :
14, bât. 9 rue de la Bièvre, 36000 Châteauroux.
Mail : syndicat.prp@gmail.com / Téléphone : 06.65.25.04.43**

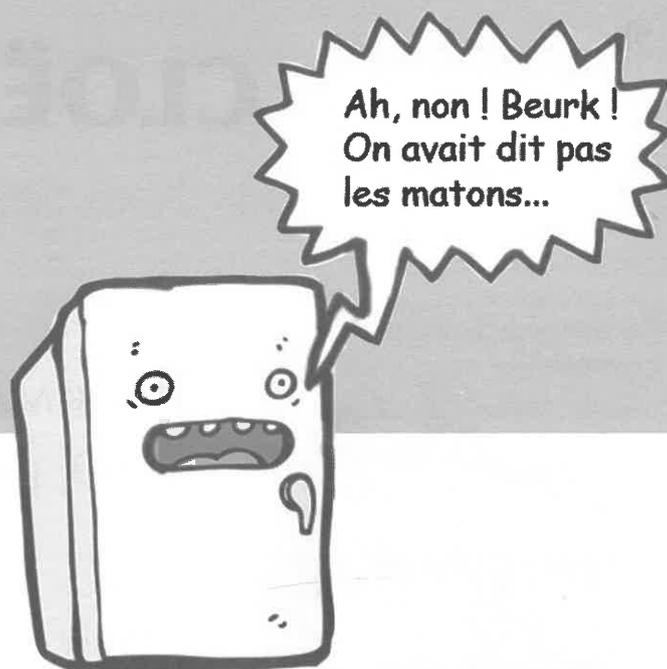
Le syndicat défend activement Jean-Baptiste Calassou, qui est enfermé à la centrale de Saint-Maur. Suite à des demandes de transfert, et parce qu'on le juge pas assez obéissant, il a été placé à l'isolement il y a dix-huit mois. Depuis, il subit le déchaînement des matons de Saint-Maur, dont il est aussi question dans ce numéro dans les lettres de Najy et celle de Fabrice Boromé. Certains jours, les matons oublient de lui donner à manger ; d'autres jours ils ne lui donnent que du pain. Ils l'oublient régulièrement pour les promenades, tout en se foutant de sa gueule une fois que l'heure est passée : « On t'a oublié, tu iras demain ! ». Ces derniers mois, l'AP l'a empêché d'assister aux obsèques de sa mère... Évidemment, pendant les blocages, comme pour beaucoup d'autres, la situation a encore été plus difficile pour lui. Aujourd'hui, Jean-Baptiste a besoin d'aide pour montrer à l'administration qu'il n'est pas tout seul.

Une page Facebook a récemment été créée pour donner le maximum de diffusion à son histoire : Soutien à Baptiste détenu à la maison d'arrêt de St-Maur

Pour écrire à Baptiste en soutien
JEAN-BAPTISTE CALASSOU
Numéro d'écrou 4840
Maison Centrale Bel-Air,
36250 Saint-Maur CEDEX

NAJY AU FRIGO À SAINT-MAUR

BONNE BLAGUE ET VRAI RACISME



En décembre puis en janvier, Najy nous a écrit depuis la centrale de Saint-Maur. Il raconte deux altercations avec un maton qui a décidé de lui mettre la misère et qui ne cache pas son racisme. Pour que ça ne reste pas entre quatre murs, Najy nous a envoyé plusieurs lettres et un dossier avec huit lettres de témoignages de prisonniers et des éléments de son dossier de prétoire. La centrale de Saint-Maur est connue pour la violence des matons et la dureté de la détention. On rappelle que c'est dans cette prison qu'a été enfermé et blessé Fabrice Boromé et qu'actuellement Rachide Boubala y est enfermé dans un isolement total. Voici la dernière lettre de Najy qui résume son histoire et sa lutte auprès de l'AP depuis la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré où il vient d'être transféré.

Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré le 9 janvier 2018

Bonjour l'association l'Envolée,
Je vous ré-écris [...] Je vous expliquais un incident entre moi et un surveillant en cuisine que j'ai enfermé dans la chambre froide sur une durée de cinq secondes, chose qu'en cuisine on fait tous par amusement que vous pourrez constater avec les témoignages oraux et écrits. C'est vrai que ça peut paraître surprenant quand on entend que j'ai enfermé un surveillant dans la chambre froide mais je lui ai déjà fait, ainsi qu'à d'autres surveillants et détenus sans compter que les autres détenus l'ont déjà fait ou subi eux-mêmes et par le biais de ces surveillants. L'été, on fait des batailles d'eau dans la cuisine comme il y fait chaud et les surveillants aussi se font arroser et nous arrosent aussi. Mais il y a un surveillant un peu plus raciste et lunatique que les autres et du coup, selon son humeur, il fait déclasser les Arabes. J'y ai travaillé presque deux ans et il a essayé la première fois le 15 juillet 2016 au lendemain de l'attaque de Nice au camion en voulant me faire cuisiner des saucisses de Toulouse alors qu'il savait qu'en tant qu'Arabe et musulman ça me dérangeait de les faire mais vu qu'en cuisine on s'arrange entre nous pour faire à manger, j'ai donc échangé le repas à préparer avec un autre. Mais lorsque le surveillant a su ça, il s'est énervé et a insisté pour que je fasse les saucisses de Toulouse !

En lui demandant le pourquoi, il a répondu : « Regarde ce qu'ont fait les gens de ta race ! » en parlant de ce qui s'était passé à Nice, le soir du 14 juillet 2016 et moi de lui répondre : « que ni moi, ni les gens de ma communauté, avons à voir avec cela ! » Et on s'est pris la tête ! Du coup j'ai été suspendu dix jours sans salaire le temps de l'enquête et malgré les trois témoignages en ma faveur, le surveillant n'a rien eu !

J'ai été reclassé en cuisine et averti alors que je ne suis pas le fautif ! J'ai déposé plainte mais en vain car le tribunal de Châteauroux et la centrale de Saint-Maur se soutiennent. J'ai donc retravaillé et j'ai vu deux Arabes se faire déclasser dont un qui essaye de l'attaquer avec son avocate Maître Boesel, mais idem en vain. Je vous avais écrit ainsi qu'à l'O.I.P, le défenseur des droits, à l'avocat et personne n'a reçu mes copies; le vagemestre ou des surveillants ont tout jeté ! Du coup, je vous mets le rapport de l'isolement car ils m'ont mis à l'isolement directement après avoir été déclassé et je suis passé au prétoire où j'ai pris quinze jours de Q.D. Mais je n'ai plus le rapport ni le rapport de déclassement, j'ai encore les témoignages que je vous mets de l'incident du 15 juillet 2016 et du 3 novembre 2017. J'espère que vous aurez tout cette fois car je suis à Saint-Martin-de-Ré.

Salutations.

NAJY

CLOË EN DANGER DE MORT



« MA GRÈVE EST EN SOLIDARITÉ À LA SOUFFRANCE DE PASCAL »

Cloë est déjà passée plusieurs fois dans l'émission *L'Envolée*. Elle a raconté sa lutte obstinée pour changer de sexe en prison malgré l'opposition systématique de l'administration pénitentiaire ; elle a parlé de la détention, qu'elle connaît bien avec vingt ans de prison derrière elle. Depuis le 20 décembre elle est en grève de la faim pour faire cesser l'acharnement dont son compagnon fait l'objet au centre de détention de Caen. Nous publions ici un condensé de ses interventions téléphoniques à la radio et de larges extraits d'un mail adressé à son entourage. Elle devait venir parler en direct à *L'Envolée* le 16 février, mais son état de santé ne le lui a pas permis.

– EMISSION DU 21 JANVIER –

Cloë : Mon époux est au quartier B du centre de détention de Caen, dont la directrice est Madame Vernière. Il y a trois bâtiments : le A pour les arrivants, le B pour ceux qui font leur peine et le C pour ceux qui sont calmes, détendus, qui foutent pas le bordel... Ils ont mis mon mari Pascal au bâtiment C il y a trois ans et demi à peu près, et il continuait sa détention pépère : il arrive à trente ans de prison – pas trois mois, ni trois jours ! Rentré à 20 ans, il ne connaît pas la direction assistée, l'Euro, le Macdo... Là, il a fini sa sûreté, il peut espérer avoir des permissions ; il en a demandé et il a eu quatre sorties vélo, accompagné ; il s'est présenté à deux entreprises que je lui avais trouvées, et plein de choses comme ça. Et là, brutalement, il y a deux mois et demi, ils ont décidé de le virer du quartier C. Comme ça, sans aucune raison – soi-disant qu'il y avait eu des lettres anonymes contre lui. Pascal a refusé d'intégrer le quartier B : dans les cellules, quand vous tendez les bras comme Jésus-Christ, vous touchez les murs ! Pascal fait un mètre quatre-vingt-trois, 120 kilos, il a trente ans d'affaires accumulées pendant toute sa détention dans des cartons. En clair, sa cellule c'est un chenil. Une cellule non rénovée, alors qu'il y avait des cellules propres qui étaient vides. Ils lui ont perdu ses

bons de cantine de Noël : il a pas pu faire Noël comme tout le monde. Aujourd'hui, on demande des comptes : il y a eu une commission pluridisciplinaire unique (CPU). On sait pas trop qui s'y rassemble, qui signe... si ça se trouve, c'est un vieux pépé tout seul derrière son bureau. C'est censé être une commission qui décide du sort du détenu ou de la détenue, mais on sait jamais qui est présent ! Il est même pas signé, et il y a rien : pas de motif, pas de compte-rendu, pas de mitard... Rien.

L'Envolée : C'est de l'acharnement pur et simple !

Toute la lettre de Vernière [directrice], une lettre officielle avec en-tête du ministère et tout, je la démonte paragraphe par paragraphe avec les documents officiels que j'ai du centre de détention ! Aujourd'hui, Madame Vernière a eu une journaliste au téléphone, et elle a juré ses grands dieux que Pascal est au courant, que c'est écrit sur la CPU ! C'est faux – et les documents, je les ai envoyés à tout le monde ! J'avais jamais vu Pascal pleurer, mais je vous garantis que je l'ai vu pleurer au parloir, il y a deux mois ! Je peux pas, moi, je peux pas ! Il a rien fait ! Tous les comptes rendus sont excellents, le rapport du juge est bon : il dit que c'est quelqu'un de calme, qu'il a payé ses parties civiles, qu'il fait sa détention, qu'il reconnaît sa faute, qu'il la

« ILS SONT EN TRAIN DE LE TORTURER »

– EMISSION DU 28 JANVIER –

paie sans rouspéter, sans faire de bagarres... Des dizaines de surveillants me posent la question : « Mais putain, qu'est-ce que la direction a fait pour Pascal ? Il mérite pas ça ! » Ils sont en train de le torturer comme pas possible. Du coup, moi j'ai entamé une grève de la faim. Pour les sceptiques, je fais des prises de sang régulières qui le prouvent. Je suis en dépression, je dors très mal... Madame Vernière s'en fout – normal. J'ai écrit au ministère de la justice : pas de réponse. C'est simple, y a que deux personnes qui sont intervenues : la journaliste de *Libération* et *l'Envolée*. Tous les autres concernés, le Spip, le juge, tout ce qu'on veut... Non, ils en ont rien à cirer. Eh bien j'en ai rien à foutre. Moi je tiendrai.

Pascal est toujours à Caen ? Il faut préciser que là-bas, ils te connaissent très bien...

Oui, c'est là que j'ai fait ma détention ; j'étais en prison avec Pascal avant de devenir une femme. Je me suis opérée moi-même en prison parce que les médecins m'ont dit de me la couper moi-même, alors j'ai dû me la couper moi-même ; je me suis coupé un doigt que j'ai envoyé au procureur, il en a rien eu à foutre ; je me suis crevé un œil, il s'en foutait littéralement ; je me suis charcuté le dos, pareil.

C'est le même acharnement qu'ils t'ont fait subir à l'intérieur pendant vingt ans qui continue...

À un moment, ils avaient annulé mon parloir avec Pascal. J'ai pris un avocat et j'ai été dans le bureau de Madame Vernière. Devant l'avocat, elle a dit : « Votre combat derrière les murs, ça fait chier pas mal de surveillants, alors aujourd'hui, ils se vengent à travers Pascal. » ! Aujourd'hui j'en suis là : à ma grève de la faim. Je vais tenir. Si je tombe, je tombe. Ça fera peut-être plaisir à certaines personnes, mais il faudra rendre des comptes. Si je tombe pas, ça veut dire qu'y a des gens qui auront été un petit peu humains, qui auront un peu écouté mon appel. Mais moi j'arrêterai pas.

Il y a un peu de monde autour de toi ? Tu as contacté des gens qui donnent de l'écho à ton combat ?

Vous êtes que deux ; j'ai eu un appel de Benoît David ce matin qui m'a dit qu'il prenait le dossier. Autrement, je suis toute seule dans mon coin. Je vais dix jours en Ardèche, puis je remonte trois jours pour voir Pascal, et je redescends dix jours, dans un village de 500 habitants... Si je dois mourir, je mourrai toute seule.

Salut Cloë !

Salut tout le monde, bonsoir...

Ta voix est très affaiblie par rapport à la semaine dernière... Tu en es à ton deuxième mois de grève de la faim et tu as fait un malaise lundi ?

Oui, j'étais à zéro, ça n'allait pas du tout, et je suis tombée... mais c'est pas grave ; de toutes façons, il faut s'attendre à ce que ça continue. Je fais 61 kilos, quand j'ai commencé j'en faisais 80... les réserves sont épuisées, je marche en zigzaguant, je suis obligée de longer les murs. J'ai eu une information, non officielle : il paraîtrait que Pascal a été viré du quartier C parce qu'il s'installait trop ! Parce qu'il a tendance à prendre sa cellule pour sa chambre, sa maison, son appartement... mais ça fait trente ans qu'il est en prison, putain, merde ! S'il s'installe trop, ils ont qu'à le foutre dehors et puis c'est tout !

Et si on faisait pour Pascal ce qu'on a fait pour Fabrice Boromé : plomber leur secrétariat, envoyer des faxes, des courriers, pour dire qu'on est au courant de la situation et que c'est très grave...

Ils s'en prendraient à Pascal. Ben oui, parce que je le connais. Je sais très bien comment ils sont. On m'a fait comprendre qu'il fallait que j'arrête de donner des noms, eh bien non, je continue : Monsieur Romani a viré Pascal, Madame Robet l'a harcelé, et Monsieur Massa l'a insulté de menteur devant moi et j'ai porté plainte. Voilà.

La semaine dernière, ils ont perdu son bon de tabac. Pour un détenu qui fume, c'est important ! En clair, y a pas de tabac pendant une semaine ! C'est quand même emmerdant ! Comme pour le bon de Noël ! Et demain, ils vont perdre quoi ? Aujourd'hui, on a des tonnes de surveillants qui manifestent devant les prisons parce qu'y a des agressions ? Mais si le surveillant s'est fait agresser, c'est parce qu'il y a eu d'abord une mèche d'allumée.

Ben oui, on connaît la chanson !

La prison, c'est la privation de liberté, pas de droits ! Tout détenu a tous ses droits ! Il est pas en prison pour être torturé, manipulé et déplacé comme un pion, traité comme il l'est ! Comment ils veulent, les surveillants,



Cloë (à droite) et deux de ses amies
dans les studios de la radio en février 2017

qu'ils se fassent pas démolir la gueule, quand ils traitent les détenus comme ils les traitent ? Un jour Monsieur Romani m'a dit : « Écoute, je te préviens que si jamais tu refuses la prochaine fouille à poil, moi je te mets au milieu de la coursive, je te déshabille toute nue et je t'écarte les bras devant tout le monde. » Mais ça, c'est un comportement normal. Le comportement des surveillants qui aujourd'hui manifestent comme quoi ils sont agressés. Quand on sait que les surveillants étaient derrière la porte quand je me suis fait violer et qu'ils ne sont pas intervenus ! Et ils l'ont reconnu devant la presse ! La nouvelle cellule qui ressemble à un chenil, le bon de Noël, le bon de tabac, et quatre bons de permission qui se sont perdus – dont un pour se présenter chez un employeur qui n'a pas été déposé au greffe, qui l'a pas envoyée au juge... Que les surveillants arrêtent un peu de faire tout et n'importe quoi, de manifester comme des tordus devant la prison... Qu'ils se posent d'abord la question : est-ce que dans leur groupe y a pas quelques meneurs ? Des gens qui se permettent d'agresser des détenus ? C'est ça qui met le feu aux poudres. Depuis quand un détenu se lève en se disant : « Tiens, je vais agresser un surveillant » ? Non, ça se passe pas comme ça ! C'est qu'y a eu une étincelle d'allumée, un mot déplacé, de l'irrespect. Aujourd'hui les surveillants manifestent, on leur envoie la presse, les préfets, les députés et tout ce que vous voulez, mais quand les détenus manifestent comme à Fresnes où ils étaient 130, on leur envoie les Eris. Voilà. On leur a même pas demandé pourquoi. Si aujourd'hui la gendarmerie a expulsé les piquets de surveillants, je pense qu'ils l'ont quand même fait avec des gants !

– EMISSION DU 2 FÉVRIER –

J'en suis à soixante-quatorze jours de grève de la faim, j'ai perdu plus de 20 kilos, je commence à avoir de gros vertiges. Aujourd'hui, à la sortie du parloir, j'ai failli tomber ; Pascal était inquiet. Il a reçu une lettre d'explication de madame Vernière, la directrice. Comme je vous l'ai dit, je peux réfuter sa première lettre point par point avec les documents que j'ai, mais la deuxième, c'est un torchon. C'est n'importe quoi. Le médiateur de la république a décidé de se saisir de l'affaire, je vais entrer en contact avec lui, lui envoyer mes documents et le rencontrer. Il va aller voir Pascal, qui lui dira ce qu'il en est. Madame Vernière est sur le point de partir du Centre de détention de Caen, parce que ça fait sept ans qu'elle y est, et je pense qu'elle a décidé de faire n'importe quoi ; elle est entrée dans une voie sans issue. Elle a affirmé des choses qu'elle ne savait pas, les a écrites ; aujourd'hui elle ne peut pas faire demi-tour parce que les écrits sont là. Sa seule issue c'est de continuer à nier l'évidence. Moi j'ai les preuves, alors qu'elle n'en fournit aucune. Tout est faux. Elle prétend que Pascal n'a fait aucune demande, mais on a le papier où il demande à être changé de bâtiment. Sa lettre d'aujourd'hui à Pascal, je vais vous la lire : « Comme suite à l'audience réalisée dernièrement, je vous confirme ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises, notamment par le chef de bâtiment qui me l'a confirmé. » – C'est facile : on demande la confirmation des chefs de bâtiment, mais on fournit pas de documents ! Mes documents prouvent le contraire puisque la CPU indique bien ce qu'il en est. « Vous avez été affecté au bâtiment B du fait d'un comportement incompatible avec le maintien au bâtiment C. » C'est écrit où, ça ? « Cela vous a aussi été expliqué par votre CIP. » Non, négatif ! « En effet il a été constaté que vous et trois autres personnes utilisez un des deux offices du bâtiment C à votre bénéfice exclusif. » Pas de problème : il y a deux frigidaires au bâtiment C, au rez-de-chaussée, qui appartiennent aux 65 cellules du bâtiment C, il sont à la disposition de tout le monde. Pascal était en réunion avec quatre personnes, ils mangeaient régulièrement au rez-de-chaussée parce que c'est le but du bâtiment C : il est pour les fins de peine. Donc tous les détenus peuvent se réunir dans une salle et manger ensemble... [...] Pascal, ça fait trente ans qu'il est en prison, tous les rapports disent que c'est un détenu calme, sans histoires, et des surveillants me l'ont encore confirmé aujourd'hui en disant qu'« il est toujours sympa, toujours agréable, on discute avec et tout »... des surveillants, et des détenus aussi ! En partant du parloir, j'allais très mal, Pascal l'a vu, j'ai même cru qu'il allait pleurer. Je suis déjà tombée deux fois en scooter, j'ai failli avoir un accident tout à l'heure,

« PASCAL, ÇA FAIT TRENTE ANS QU'IL EST EN PRISON »

mais je ne vais pas baisser les bras sous prétexte qu'une directrice qui est sur le point de partir foutre le bordel. Elle se dit protégée, elle a reçu Urvoas, elle parade en uniforme d'apparat, genre c'est moi le patron ... Le Spip a dit à Pascal qu'il avait été viré parce qu'il s'installait trop, mais au bout de trente ans, on punit pas les gens comme ça !

Ils ont de la chance que Pascal soit très calme.

Elle l'écrit elle-même ! Et trois mois après elle écrit le contraire ! Pascal a pétié les plombs ? Mais il a demandé à aller en différencié justement pour éviter de pétié la tête à quelqu'un ! Tellement on l'avait rendu malheureux... Aujourd'hui, je vois Pascal, je suis désolée, il est en train de se laisser aller ; je peux pas accepter qu'un détenu qui a toujours eu de bons rapports soit traité comme ça pour se venger de mon combat. Qu'ils viennent m'agresser, moi ! Je les attends, ils me font pas peur. Quand je croise les premiers surveillants dans le bus, ils regardent leurs pompes ! Ils osent pas lever les yeux. C'est des lâches

et des faux-jetons : sous l'égide du ministère de la justice ils se permettent tout, et dehors c'est des moutons ? Moi je suis la bête du Gévaudan, je vais en bouffer trois, quatre ! C'est complètement inadmissible de traiter les détenus comme ça. Et ils se plaignent des agressions ? Ça ne mérite pas autre chose que ce qui arrive, un tel comportement. Pendant la grève, pas de parler, pas de douche, pas de nourriture – un seul repas par jour – pas de promenade, pas de médicaments, pas de tabac, rien ! Qu'on nous montre comment on traite déjà les détenus avant la grève, et pendant leur grève ! On demande au détenu de rester calme ? J'aimerais qu'on revienne aux années 1980, où les détenus mettaient le feu à tout. On verrait un peu ce qui se passerait. C'est bien beau d'envoyer les Eris aux détenus quand ils font grève, mais c'est marrant, pourquoi on les envoie pas quand c'est les surveillants ? Je suis pas d'accord ! Les prisons sont dirigées par des fous, ou c'est les fous qui sont enfermés ? Les rôles sont inversés, parce que les détenus sont tout de même beaucoup plus raisonnables que les surveillants !

SOUTIEN À CLOË ET PASCAL

A celles et ceux qui ont entendu l'appel de Cloë nous proposons de l'aider en faisant pression sur la prison de Caen par le biais de courriers.

Voici une lettre type que vous pouvez envoyer à la direction du CP de Caen.

À l'attention de Mme Vernière, directrice du CP de Caen,
35 Rue du Général Moulin,
14000 Caen

J'ai été alerté des brimades que vous exercez sur M. Pascal Rassemont et de la grève de la faim entamée par sa compagne Mme Cloë Rassemont-Vilain qui dure maintenant depuis 3 mois pour faire cesser cet acharnement.

Cette dernière est en danger de mort imminent, je sais que vous en êtes informée. Vous devez cesser immédiatement ces agissements. En cas de malheur, je vous tiendrai responsable de sa mort et j'en alerterai tous les médias et les instances concernées.

JÉRÔME LARONZE, UN AGRICULTEUR TUÉ PAR LES GENDARMES

Une fois n'est pas coutume, nous publions un extrait de texte d'agriculteur. On voudrait nous faire croire que la campagne est un havre de paix loin des territoires quadrillés des villes, échappant aux contrôles au

faciès, aux arrestations musclées et à la violence des tribunaux. Pourtant, en mai dernier, les gendarmes de campagne ont tué un homme, avec la même tranquillité et le sens du devoir que leur collègues policiers de ville. Jérôme Laronze a été retrouvé le long d'un chemin de terre à proximité de sa voiture trois balles dans le corps. Le préfet a tout de suite parlé de légitime défense. Une plainte a été déposée contre les tueurs. Le comité Vérité et justice pour Jérôme Laronze s'est créé pour suivre l'affaire ainsi qu'un collectif d'agriculteurs contre les normes qui entend s'organiser contre l'administration agricole et sa politique qui a conduit à ce meurtre.

Tout dans cette histoire nous rappelle la violence du système pénal : les gendarmes traquant cet homme en cavale pendant des jours, et la presse locale le présentant comme un dangereux forcené, comme elle l'a fait pour Angelo. Jérôme Laronze ne fuyait pas les contrôles et la violence de l'administration pénitentiaire mais celle la DDSPP, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Derrière ce joli nom orwellien, nul service de probation, commission disciplinaire, simplement un des services chargés de contrôler les agriculteurs.

Ce jour-là, ils étaient venus dans sa ferme avec l'intention d'euthanasier une partie de son troupeau. Rappelons que les politiques agricoles poussent un agriculteur à se suicider tous les trois jours ; tout cela dans un silence étouffant qui n'est pas sans rappeler celui qui accompagne chaque mort en prison. Encore une fois, il est frappant de voir à quel point les témoignages d'éleveurs et de maraîchers sur leur conditions – que l'on peut lire sur le site luttessagricoles.info – évoquent certains aspects de l'enfer kafkaïen de la prison.

Alors *L'Envolée...* contre tous les enfermements.

« ISOLÉS, NOUS DISPARAÎTRONS TÔT OU TARD, SOUS LES NORMES OU SOUS LES BALLEES »

« Jérôme Laronze, éleveur en Saône-et-Loire, a été tué le 20 mai 2017 par des gendarmes. Son nom vient s'ajouter à la longue liste des victimes des forces de l'ordre. Sa mort nous rappelle que les violences institutionnelles n'épargnent personne, pas même les agriculteurs. Jérôme était harcelé depuis des années par l'administration agricole : contrôles à répétition, pénalités, menace de saisie du troupeau... Cette répression visait à le « mettre aux normes », lui qui refusait de répondre aux injonctions de traçabilité (bouclage des animaux, bordereau de circulation, prophylaxie, etc.). La pression croissante a franchi un seuil en 2016, lorsque les services vétérinaires ont fait appel aux gendarmes, pour effectuer leurs contrôles coûte que coûte. Lors de leur dernière visite, pas moins de deux contrôleurs et quatre militaires en armes se sont présentés à la ferme par surprise. Pris au dépourvu, Jérôme a décidé de partir en cavale pour dénoncer les agissements de l'administration. Dans le Journal de Saône-et-Loire, il développait sa vision parfaitement claire de la situation : « L'hyper administration n'apporte rien aux agriculteurs, sinon de l'humiliation et des brimades. Cela ne rapporte qu'aux marchands et aux intermédiaires. Mon cas est anecdotique, mais il illustre l'ultra-réglementation qui conduit à une destruction des paysans. » Malheureusement, son échappée médiatique et politique s'est achevée sous les balles des gendarmes dix jours plus

tard. Quand bon nombre de cultivateurs et d'éleveurs dépriment, abandonnent ou se suicident, Jérôme, lui, s'est opposé au système normatif et il a été abattu. Alors que les services de l'État tentent de le discréditer pour excuser ses gendarmes, nous devons reconnaître à Jérôme sa lucidité et son courage dans ce combat qui touche tous les travailleurs de la terre. Le meurtre dont il est la victime rend la destruction des paysans plus visible que jamais.(...)

Il est temps de mettre fin à cette politique mortifère. Beaucoup d'entre nous refusent de se soumettre aux injonctions de l'État. Autant d'actes de résistance nécessaires, mais difficiles à assumer seul, face à une administration répressive et une justice de classe. Le meurtre de Jérôme sonne comme un avertissement : isolés, nous disparaîtrons tôt ou tard, sous les normes ou sous les balles. Seul un mouvement collectif permettra d'enrayer la machine qui nous broie.(...)

Refusons le système normatif qui tente de nous éliminer !

LES AGRICULTEURS CONTRE LES NORMES

Pour rejoindre le mouvement, participer aux rassemblements et organiser la lutte, contactez nous à l'adresse suivante : hors.norme@yahoo.com.

DU TCHAD À PARIS



Alfidel Abakar, prisonnier, évadé, exilé, Tchadien débouté du droit d'asile, a été arrêté le 24 octobre parce qu'étant à la rue, il voulait ouvrir un squat. Son geste a été transformé par la justice en un délit : vol avec effraction et dégradations. Il est en outre poursuivi pour tentative d'évasion, sans fondement. Charlotte et Laura, du collectif de soutien à Alfidel, sont venues le 9 février au micro de *L'Envolée*.

Nous publions ici un condensé de cet échange.

L'Envolée : Parlez-nous d'Alfidel et de sa situation.

C&L : On parle au nom du collectif, pas en son nom. — Si tu nous écoutes, Alfidel, on espère qu'on dira pas trop de conneries ! Alfidel, c'est un copain, un camarade ; on a squatté ensemble aux Francs-Tireurs, à la Courneuve. Tchadien, il s'est pas mal opposé au dictateur Idriss Debi qui est au pouvoir depuis des décennies. Il a fait la rébellion quand il était encore mineur, il a été emprisonné aussi au Tchad. Il est sorti quand il y a eu une nouvelle rébellion et que les rebelles ont ouvert la prison... c'est une forme d'évasion, hein ! Il a ensuite fui le Tchad parce que c'était une dictature et qu'il était menacé. Après plusieurs années en Lybie, il a traversé la Méditerranée par ses propres moyens. Arrivé en France, il dort d'abord à La Chapelle, tente sa chance à Calais, revient squatter à Paname et galère avec sa demande d'asile ; qu'il aura pas. Il participe à plein de manifs pour le droit des migrants, notamment toutes les luttes à La Chapelle. Il lutte aussi contre la Françafrique ici et fait les manifs à Paris contre le dictateur tchadien, qui est un grand pote de tous les présidents français, Macron compris. S'il est expulsé au Tchad, il risque sa vie. Côté français, on dit : « Mais non, au Tchad, y a pas de morts, y a que des disparitions d'opposants politiques ! »

Comme en Argentine et au Chili... Ils sont morts 30 ans après... La patrouille qui l'arrête, elle passe pas là par hasard ?

Le 24 octobre dernier, Alfidel tente d'ouvrir un squat, comme il le dit lui-même au cours de sa garde à vue - il venait de se faire expulser d'un squat de copains à St-Denis - quand il se fait choper à côté d'une maison qui a été visitée. En garde à vue, tout s'enchaîne : les flics lui notifient une OQTF (obligation de quitter le territoire français) et une IRTF (interdiction de rester sur le territoire français) pour un an. Ils lui notifient ça pendant sa garde à vue qui dure 48 heures et le recours contre ces mesures doit se faire sous 48 heures... impossible. Donc il a ça aux fesses aujourd'hui. Le 25 octobre, il passe en comparution immédiate à Créteil devant un juge ultra-répressif. Les bruits de couloir du palais disent qu'il va même peut-être se faire muter parce qu'il remplit trop les prisons ! Il prend un an ferme pour une tentative d'ouverture de squat qu'on a transformée en tentative de vol par effraction avec dégradations. Un an, pour tentative. Il était en dehors de la maison, sans aucun matériel sur lui : pas de sac, pas de gants, pas de cagoule.

Y a un côté Pieds nickelés de l'histoire : il dit : « On a débranché l'alarme », mais en fait ils ont juste débranché la sonnette. L'alarme s'est déclenchée, un



système qui prend des photos ; donc dans le dossier, il est en photo dans la maison.

Comment ils peuvent parler de tentative de vol alors qu'il a été chopé dehors ?

Il se fait choper dehors parce qu'il s'est enfui ; il le dit dans le procès-verbal. Pour 147 euros de dommages et intérêts – un volet, une fenêtre et je sais plus quoi – les proprios se sont constitués partie civile. En gros les dégradations sont quasi nulles. Et en plus, ils disent eux-même que rien n'a été volé : il n'y avait rien dans la maison. En apprenant ça, on arrive *in extremis* à cette comparution immédiate ; il est tout de suite envoyé à Fresnes. On crée le collectif de soutien à Alfidel et on fait un repas à la Cantine des Pyrénées pour les premières dépenses. Ensuite, le 28 décembre, il y a une demande de mise en liberté et l'appel de la condamnation pour tentative de cambriolage. La défense, Alfidel et le collectif, ont demandé un report – parce qu'on avait toujours pas le dossier, c'était entre les fêtes, on avait vraiment besoin de se préparer à fond à cause du risque d'expulsion au Tchad... Sa demande de mise en liberté est refusée. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, pendant la grève des matons, à un moment où y a pas de repas tous les jours ou pas aux mêmes heures, pas forcément de promenade, pas de parloirs, rien, Alfidel est placé en garde à vue pour tentative d'évasion. Le 22 janvier, il passe en comparution disciplinaire au sein de la taule ; il prend vingt jours de mitard et son codétenu dix-sept. D'après le juge, les matons, etc., ce qui s'est passé, c'est qu'il aurait dessoudé les barreaux de la fenêtre parce qu'il y avait une fuite d'eau qui avait bouffé le mur ; c'était facile à retirer parce qu'il pleut dans la cellule ! Il serait passé dehors avec une corde à sauter et se serait baladé dans la taule avant de se faire repérer par le mirador. Mis en joue par un maton, il a vraiment risqué de se faire buter. Il a alors été placé en garde à vue. Son codétenu a été retrouvé dans son lit, la lumière de la cellule occultée. Voilà ce qui s'est dit au procès de mercredi. Ils l'ont remis en garde à vue le mardi parce qu'il avait pas fait les quarante-huit heures, et ils voulaient le juger avant l'appel de sa condamnation pour tentative de cambriolage, qui a eu lieu la semaine suivante ; il est retourné en garde à vue et il est passé en comparution immédiate mercredi à Créteil. Alfidel n'a pas parlé au procès ; tout ça, c'est ce qui a été dit par les matons, etc. **Les connaissant, ils ont peut-être dit ce qu'ils**

voulaient. La lumière occultée, ça les arrange, pour montrer que c'était un coup monté, alors que c'est juste les murs qui s'effritent et les barreaux qui tombent !

On connaît aussi l'état de la prison de Fresnes, qui est en train de pourrir... Là, il a été placé au mitard : y a de nouveau une fuite ! Apparemment, il y en a absolument dans toutes les cellules... Il a passé vingt jours de mitard avec les mêmes fringues, parce que toutes ses affaires étaient sous scellés, et les pieds dans l'eau ! Et y avait pas de fenêtre. Son codétenu est accusé de complicité pour dégradations et préparation de la tentative. Ils auraient fait un dessin de la prison et occulté la lumière. C'est d'ailleurs à cause de ça que les matons ont sonné l'alarme. Lors de la comparution immédiate, il a témoigné du comportement des matons. Sur la grève, il a dit : « On avait pas de bouffe, une baguette qui arrive à 18 heures. » Il a aussi parlé, plus généralement, des conditions de détention super difficiles, de la bouffe qui arrive froide...

Ça a pas fait réfléchir le juge...

Créteil, mercredi, comparution immédiate, c'est la journée du juge Bonduelle, qui a une réputation complètement à l'inverse de celle du juge de la veille. Il lui a donné un contrôle judiciaire, à lui et à son codétenu. C'est un peu la bonne nouvelle de ces derniers jours : on pensait qu'avec une tentative d'évasion en plus de tout le reste, on partait sur quelques années, mais si la peine est suffisamment abaissée le 15, il lui resterait plus qu'un contrôle judiciaire jusqu'à l'audience du 7 mars pour la tentative d'évasion – où on invite tout le monde à venir soutenir Alfidel !

Tentative d'évasion ? Les matons sont en grève, pas à leur poste, lui il a rien à bouffer, il se balade dans le couloir... c'est pas forcément une évasion !

En l'occurrence il est pas sorti dans le couloir ! Un maton gréviste interviewé par *Spoutnik News*, la version française de *Russia Today* a déclaré : « La taule est tellement pourrie qu'y a deux mecs qui ont creusé le mur ! » Apparemment, c'est pas si rare : en cherchant dans les jurisprudences pour savoir un peu à quoi s'attendre, j'ai vu qu'à la prison de Colmar, y a eu des tentatives d'évasion par « bris de prison », je crois qu'ils appellent ça comme ça : notamment trois mecs qui arrivent à défoncer le plafond parce que la prison est pourrie, à passer à côté, dans le tribunal de grande

DU TCHAD À PARIS

instance... Et y en a eu des paquets qui ont pu se barrer, à la main, sans outils ! 2004, 2012, 2013... mais qu'on se comprenne bien, c'est pas pour dire qu'on veut des prisons plus solides !

À Rouen, un auxi en cuisine voit que la porte principale est restée ouverte et sort tout simplement : aucune dégradation, mais en France, la peine minimum pour une évasion sans dégradation, c'est quand même trois piges, sans confusion de peine, alors que dans d'autres pays le droit à l'évasion est reconnu. Avec complicité, c'est dix piges, et avec dégradations aussi. C'est une loi récente : 2004. Avant, t'avais le droit, et y avait ni plus ni moins d'évasions ; ça sert juste à augmenter les peines. C'est de l'écrasement, de l'élimination sociale. Alfidel, c'est quelqu'un qui est privé de droits et qui aboutit en prison. Les juges ont été étonnés de voir un tel soutien, et ça a vraiment été important au cours des audiences.

Avant la prison, il avait pas droit à des papiers, à un logement comme la plupart des exilés, et même quand il a essayé de se débrouiller par ses propres moyens, avec des collectifs ou des potes, on l'a expulsé ; en tant que demandeur d'asile, il a pas le droit de travailler... Il a pas de droit en dehors de la prison, et même en prison, il a pas de droit : on lui a pas apporté tous ses colis de vêtements ; depuis le début de sa détention, on fait des demandes de permis de visite, et il a toujours aucun parler ! Demain, ce sera -peut-être- le premier. La demande de permis, ça a été un délire kafkaïen. J'ai fait une première demande qui a été refusée, puis un recours auprès de la chambre d'instruction... La loi prévoit un délai de cinq jours, un truc introduit par l'OIP suite à un contentieux sur les refus de permis de visite. Si 60 % des détenus ont pas de visite, c'est parce que les permis ne sont pas accordés. Une greffière a eu le culot de me dire : « Je comprends pas, d'habitude on les accorde »... Mon cul ! Premier refus, première audience. Ils m'ont dit : « Non, on peut pas te le donner, parce que t'as pas la décision de la cour d'appel disant que ton permis est refusé. » Dans une chambre de la cour d'appel, le mec me dit : « Ah ben non, t'as pas la décision de notre propre cour. » Irrecevabilité. Ça veut dire qu'on peut pas faire appel, y a plus de solution. Je fais une deuxième demande de permis. Deuxième refus. Deuxième recours : la chambre de l'instruction est saisie, mais finalement y a plus d'instruction parce qu'il

y a une date d'appel, donc ils décident de l'envoyer au pôle 4 qui va juger l'affaire le 15. Déjà, rien que pour trouver le pôle 4 à la cour d'appel... Escalier Z, tout en bas, une porte qui donne sur la cour... Je finis par trouver. Il a fallu que je tienne la jambe à la greffière quarante-cinq minutes... Ils s'y sont mis à deux, il a fallu sortir le Code pénal et tout... finalement j'ai arraché une audience en cinq jours, car c'est le délai du recours ; et évidemment, une fois qu'on en est là, la meūf elle dit : « Mais pourquoi vous avez pas votre permis ? Mais bien sûr que je vous le donne ! » Après ça, faut attendre la décision, soit aller la chercher, soit comme Charlotte attendre qu'un huissier la ramène ; à ce moment-là on peut renvoyer tous les papiers, et normalement on a le permis.

Ça montre la judiciarisation de tout : jusqu'à nos liens sociaux, nos échanges, nos relations personnelles avec les gens !

La raison, c'est qu'on est pas de la famille. Faut prouver qu'on est un ami, mais un ami proche ! Et qui veut qu'il se réinsère en sortant de prison. Enfin, c'est absurde : on est des potes, il a pas de famille en France parce qu'il a quitté son pays où il était menacé de mort ! Moi je suis sa compagne, et le premier truc qu'ils m'ont dit, c'est : « Renvoyez-nous des papiers qui le prouvent, une facture, un Pacs, n'importe quoi »... T'es là : « les gens ont le droit d'avoir des petits copains et des petites copines ! » Mariée, normalement ça passe.

On peut revenir sur la situation d'exilé d'Alfidel ?

Il a été débouté de sa demande d'asile. Il faut être très, très au courant de la procédure pour faire une demande d'asile et qu'elle soit acceptée. Il y a des quotas par pays, voire par région de provenance ; l'asile est accordé à un nombre limité de personnes, et si les migrants qui demandent l'asile n'ont pas le bon profil... la plupart sont refusés : 70 % ! Alfidel n'est pas de la classe sociale qui permet d'avoir le bon avocat, le bon discours... En dehors de sa participation à des rébellions armées dans son jeune âge et de la prison au Tchad, Alfidel a un parcours assez typique : la Lybie, Lampedusa, le dublinage qui fait foirer la demande d'asile, le pont de La Chapelle... Il m'a dit : « J'ai dormi trois mois sous le pont de La Chapelle, et je peux te dire qu'à cette époque-là y avait pas de militants ! »

Tu parles du dublinage : c'est un système mis en

« LUI VA RESTER EN FRANCE ET ÊTRE ACCUEILLI PAR NOUS, ET AUSSI PAR UNE COMMUNAUTÉ TCHADIENNE »

place au niveau européen à la création de l'espace de libre circulation Schengen, que les états européens continuent à perfectionner de plus en plus pour renforcer le contrôle et on en est à Dublin 5. Quand les gens arrivent en Europe, ils tombent souvent entre les mains de la police. Soit ils sont arrêtés par les flics, soit ils sont livrés par la Croix-Rouge. On prend leurs empreintes, et c'est là qu'ils doivent obligatoirement déposer leur demande d'asile. Les gens sont dublinés quand on leur refuse de déposer leur demande d'asile en France parce que ce n'est pas leur point d'entrée en Europe. La zone de dublinage est de plus en plus étendue : maintenant, il y a la Turquie dedans.

Alfidel quand il arrive en Italie, il est au courant de rien. Il débarque avant la grosse vague où beaucoup de gens se sont mobilisés à Vintimille ou à Lampedusa, et il donne ses empreintes. C'est donc là qu'il doit faire ses démarches mais il décide de partir directement en France et fait sa première demande à Dijon. On lui dit : « Ecoutez, Monsieur, vos empreintes sont en Italie ; retournez en Italie. » Sauf que lui va rester en France et être accueilli par nous, et aussi par une communauté Tchadienne avec qui les camarades vivaient à l'époque.

À savoir qu'il y a un quota pour chaque nationalité et pour les tchadiens, il est très faible. Les plus acceptables ces derniers temps, c'étaient les Afghans, les Syriens, les Libyens, etc. Comme la France est amie du Tchad, le Tchad n'est pas dans la liste des pays dangereux – donc c'est hyper difficile de faire reconnaître qu'on est opposant politique quand on est tchadien.

Il y a aussi quelques petites mines d'uranium... et beaucoup de pétrole, donc il y a aussi des intérêts économiques en jeu pour les entreprises françaises, américaines et autres.

L'espérance de vie, au Tchad, c'est cinquante-trois ans. Idriss Debi vient tous les ans à Paris toucher de l'argent pour l'aide au développement. En ce moment, il se passe pas mal de trucs au Tchad. Ça chauffe un peu. Dommage que les camarades tchadiens soient pas là ce soir : ils sont très attentifs parce qu'il y a eu des tentatives de mobilisation, même si les manif ont été interdites hier. En 2016, il y a eu 16 morts par balle en manif. Y prendre part, c'est risquer la mort ou la disparition. Sans oublier que la France a participé aux opérations de maintien de l'ordre au Tchad en 2008.

POUR SOUTENIR ALFIDEL, ON FAIT COMMENT ?

Le 7 mars, il y a le renvoi pour la tentative d'évasion à la XIIe chambre du tribunal de Créteil à 13 heures.

Venez nombreux pour le soutenir. S'il est libéré le 15, il sera en contrôle judiciaire jusqu'au procès.

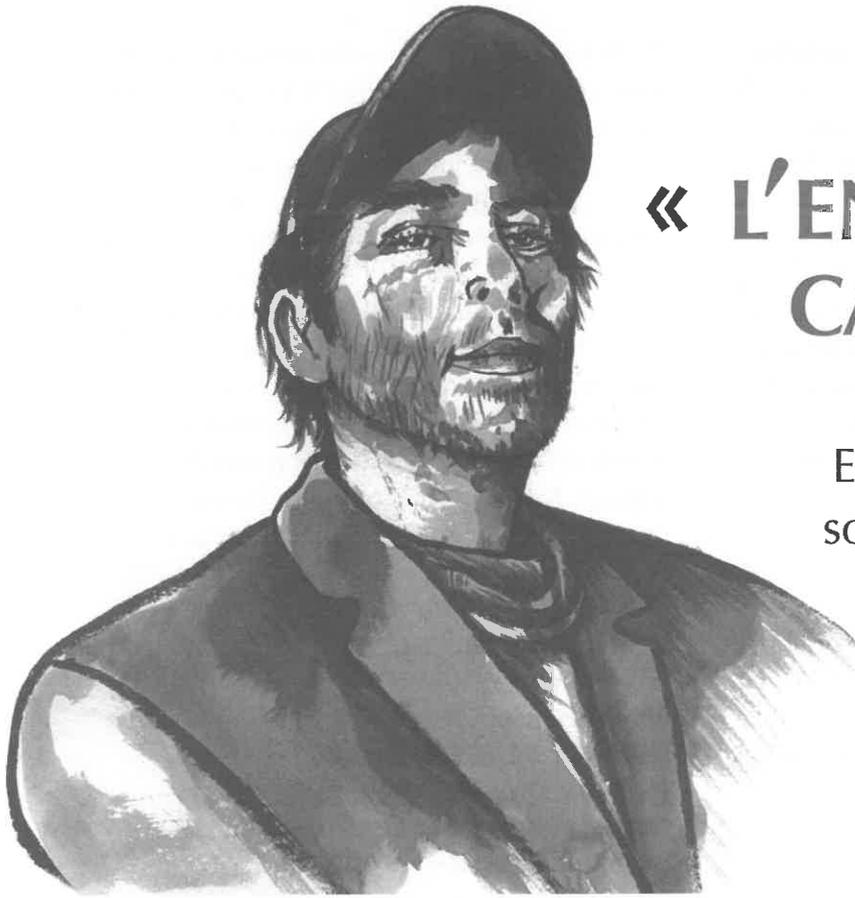
Faut taper « Alfidel soutien » dans un moteur de recherche, y a un pot commun sur Internet ;

sinon vous pouvez nous écrire à la boîte mail alfidellibre@riseup.net.

Et vive la belle !

[À Montreuil aussi... Peu après l'arrestation et l'incarcération d'Alfidel, trois jeunes femmes sont arrêtées pour les mêmes raisons à Montreuil. Dans la nuit du mardi 14 novembre suite à la « délation d'un voisin », elles sont contrôlées dans la rue et passent en comparution immédiate après 48 heures de garde à vue. Elles demandent le report du procès mais la juge décide de leur maintien en détention ; décision levée une semaine plus tard lors de l'audience de remise en liberté du 23 novembre. Elles sortent de prison mais restent dans l'attente d'un procès le 7 décembre, les chefs d'inculpation sont : tentative de vol par effraction ou par ruse ou escalade en réunion, refus d'ADN pour deux personnes et une d'entre elle est accusée d'appel à l'insurrection armée contre l'Etat ou la population par communication avec un détenu ».

A chaque audience il a eu du monde en solidarité ... et le dossier s'est terminé par une relaxe !]



« L'ENGRENAGE CARCÉRAL »

Entretien avec Aurélie,
sœur d'Angelo Garand
abattu par le GIGN
le 30 mars 2017
pour ne pas être
rentré en prison
après une permission

Le 30 mars 2017, Angelo Garand mange chez ses parents dans les environs de Blois ; quelques mois auparavant, il n'était pas rentré de la maigre permission d'une journée que la prison de Vivonne lui avait accordée pour visiter sa famille. Une équipe du GIGN débarque, Angelo se cache dans une grange. Il y est abattu sans sommation et sans avoir opposé la moindre résistance. Depuis, la famille et les proches se battent pour que la vérité soit dite : Angelo a été exécuté. Nous avons publié une interview d'Aurélie dans le dernier numéro.

Le 23 février dernier, leur collectif Vérité et Justice Pour Angelo organisait une journée de conférences intitulée « L'engrenage carcéral : peut-on en sortir ? », avec des intervenants de l'Observatoire International des Prisons et de la Ligue des Droits de l'Homme, ainsi que Nadia, auteure de « À ceux qui se croient libres » et cofondatrice de l'Envolée.

Nous avons de nouveau discuté avec Aurélie, pour qu'elle nous explique pourquoi il lui semblait important de lier son combat contre la violence policière à la question de l'enfermement.

Salut Aurélie. Avant toute chose, tu peux nous dire où vous en êtes dans les procédures judiciaires ?

Salut. Oui, l'instruction est terminée, on attend les réquisitions du parquet, donc du procureur. Il y a les deux tueurs qui sont mis en examen. Mais ils exercent toujours. Après, c'est déjà énorme qu'ils soient mis en examen, ce n'est pas souvent que ça se produit dans les histoires de crimes policiers. Mais ce sont

quand même des tueurs, et ils travaillent toujours. Donc on attend, pour le moment. Le procureur ne voulait pas les mettre en examen, il voulait juste qu'ils soient témoins assistés. C'est vraiment la juge elle-même qui a décidé.

On a vu que tu organisais avec le collectif Justice Pour Angelo une conférence autour de la prison. À notre connaissance, c'est

peut-être la première fois que des proches de victime décident d'élargir la question de la violence policière à celle de la violence du système pénitentiaire. Pourquoi c'est si important à vos yeux ?

C'est venu logiquement, parce que quand je distribue des tracts pour faire connaître les circonstances de la mort de mon frère qui ne sont pas encore très connues, on m'a déjà dit plusieurs fois : « c'est bien fait pour sa gueule, il avait qu'à retourner en taule ». Mais comment on peut dire ça si on sait ce qui se passe en prison ? C'est pas possible ! Les gens ne savent pas ce qu'il s'y passe.

On t'a dit ça droit dans les yeux ?!

Oui. Directement. Comme si c'était de sa faute, qu'il avait qu'à ne pas fuir la prison. Mais s'il a décidé de ne pas rentrer alors qu'il savait très bien ce qu'il encourait, qu'il risquait de prendre 6 mois ou un an de plus, s'il a décidé de prendre ce risque, c'est bien parce qu'il savait qu'il était foutu, quoi. Il connaissait que ça, la prison, la prison, la prison... Donc il faut en parler, aussi, des conditions de détention. C'est pas normal. On croise toujours les mêmes familles au parloir. C'est toujours les mêmes qui y vont. Et c'est un cercle vicieux : quand on voit les chiffres, 60 % de récidive, ce n'est pas étonnant qu'on voit toujours les mêmes têtes au parloir. C'est bien qu'il y a un problème avec la prison, non ?

Vous aviez déjà décidé d'organiser cette journée avant les grèves des matons ?

Oui. Mais quand tu vois ce qu'ils demandent dans leurs grèves, toujours plus de sécurité... Si on veut un monde meilleur, ce n'est pas plus de sécurité qu'il faut demander. Il faudrait demander moins de justice, moins de condamnations. Ils ne cherchent pas la solution, ils veulent juste le durcissement. Toujours. Et ils l'obtiennent !

Angelo est entré en prison pour la première fois à l'âge de 22 ans, c'est ça ? Il est mort à 37 ans. La prison a pris beaucoup de place dans sa vie, je crois.

Oui. En tout, apparemment, de petites peines en petites peines, il aurait fait presque treize ans. Que des petites peines qui s'accumulent. Et maintenant, je me rends compte que j'ai quasiment autant de lettres de prison de mon frère que de photos de lui...

Et tu penses que c'est cette première peine qui a causé toute la suite ? C'est pour ça que vous parlez « d'engrenage carcéral » ?

Oui, je le pense vraiment. C'est sa première peine, mais pas seulement. Tout dépend d'où tu viens, si tu es déjà dans le collimateur de la police. Parce qu'on fait partie d'une famille : mon père est entré en prison pour la première fois à 14 ans... On était dans un petit village, et dès qu'il y avait quelque chose, c'étaient toujours « les Gitans ». Même quand on avait rien à voir. Même pour des pommes dans un champ, les flics venaient tout le temps après nous. Ils se déplaçaient pour ça ! Donc au bout d'un moment, on veut bien être gentil, mais il faut remettre les choses à leur place ! À emmerder tout le temps les gens comme ça, c'est normal qu'il y ait des conséquences. On est humain. Tout être humain, si tu lui en fais trop, il finit par se rebiffer.

Toi, tu l'as senti l'effet de la prison sur lui, petit à petit ?

Oui. Ce n'était plus la même personne. Avant, c'était l'insouciance. Il était insouciant. Mais après, pour s'en sortir, il a été obligé de se durcir. À la base, il rentre pour une conduite sans permis. Un truc bête, pas un crime. C'est vrai qu'on n'a pas le droit, mais qu'est-ce que ça engendre ? Un délit de fuite à la clef et, quand c'est jugé au tribunal, on en rajoute : « c'était dans le bourg, il y a des enfants, imaginez s'il en avait écrasé un, etc. » Donc en fait, il est jugé avec des « si », pas pour ce qu'il a vraiment fait. Tu manges sur des suppositions. Et en plus c'était un Voyageur...

Comment vous avez trouvé les intervenants pour cette journée ?

À force d'aller voir des trucs sur la prison, on est tombé sur ces associations et ces gens qui en parlent, on les a contactés par mail, tout simplement. Puis on les a rencontrés et on pense qu'ils vont dire des choses correctes. Le but, c'est de faire de l'information. Et puis on a aussi un texte de Didier Fassin qui vient de tomber, qu'on va lire, et qui sera publié dans *Libération* plus tard. C'est un texte en mémoire d'Angelo. C'est un professeur en sciences sociales, il replace bien dans le contexte. Nous, on le dit, mais lui il a un autre vécu. Et ce n'est pas n'importe qui, ce n'est pas la sœur du petit Gitan, quoi. Il y a un professeur qui pense comme nous. Il a fait

plusieurs livres sur la prison, on va l'écouter plus facilement que nous. C'est ça qu'il faut faire. Il faut que les gens travaillent là-dessus. Parce que généralement, dans la société, les gens n'en ont rien à foutre de nous. Ils ne nous croient pas. Ils pensent qu'on est juste là pour se plaindre.

Et puis quand les gens sont soi-disant « en cavale », ils sont considérés comme dangereux, donc ça donne le droit de les éliminer. Alors qu'il était juste pas rentré de permission. Il ne s'était pas évadé ! C'est vicieux, les mots employés, ça sert à justifier ce que les flics ont fait.

Oui, exactement. Quand il est mort, c'est comme ça que ça a été présenté, c'est fait exprès. Et c'est tout le temps comme ça. Toutes les familles que je rencontre disent la même chose. On salit toujours les gens. Et là, ils ont bien abusé : « un évadé avec dix-neuf condamnations », « un Gitan »... Dans la tête des gens, c'était un fou, quoi. Alors que dans les six derniers mois, il se cachait à peine, il allait quasiment où bon lui semblait. Donc les flics ne le cherchaient pas plus que ça, non plus. Ça montre bien qu'il n'était pas dangereux comme ils ont voulu le faire croire.

Ça se rapproche un peu de l'histoire d'Amine Bentounsi, qui avait fait beaucoup de prison aussi, et qu'on a présenté comme un type en cavale.

Oui. Lui, ce n'était pas « le Gitan », c'était « le braqueur ». Mais pareil, une balle dans le dos. C'est pitoyable. Ils font tout le temps ça. Ils font une fausse réputation : « Un braqueur en cavale tué ».

C'est une manière de dire à la population qu'ils l'avaient bien cherché...

Voilà. Et après, ils vont faire comme si c'était de la légitime défense. Un « Gitan avec un couteau »... On dirait une bédé, quoi ! Dans l'idée de tout le monde, il y a des images qui viennent... Alors qu'il était juste en train de manger. Il y a un plein de gens qui ont un couteau sur eux. C'était un petit couteau de cuisine, mais dans la tête des gens, c'est tout de suite le Gitan fou qui sort son couteau devant une bande du GIGN ! N'importe quoi... Mais ça passe. Comme si c'était normal, c'est l'image qu'on a.

L'engrenage carcéral

QUI MET-ON EN PRISON POUR QUELS MOTIFS ?
DANS QUELLES CONDITIONS POUR QUELS EFFETS ?

Peut-on en sortir ?

Conférence
à 19h30 en présence de :

Patrick MAROT
Observatoire International des Prisons

Sébastien BOCHE
Ligue des Droits de l'Homme

Nadia MÉNENGER
"À ceux qui se croient libres"

Accueil à 19h (mini-buffet solidaire)
Venez avec vos amos-boches à partager autour d'un verre !

Libre participation (aux frais)

justicepourangelo@gmail.com

JUSTICE POUR ANGELO

Une soirée-débat présentée par le COLLECTIF JUSTICE VÉRITÉ ANGELO

Au-delà de la prison, vous continuez à toujours parler des autres morts de la police. Dans tous vos textes. C'est fort de continuer à faire ça.

Depuis qu'Angelo est mort, tous les jours je pense à lui, mais tous les jours je pense aussi à toutes les victimes. Tu vois ? Ce n'est pas humain. On savait que ça arrivait des trucs comme ça, mais quand on a vu les chiffres, quinze morts par an ! Et encore bien plus en 2017, apparemment. C'est grave. C'est de la manipulation totale. Quand il y a un attentat, et je ne suis pas pour les attentats, on entend parler pendant très très longtemps, des victimes. Alors que nos morts, on n'en parle jamais. Nos quinze morts par an à nous, qui en parle ? Les gens ne sont même pas au courant.

Tous les morts ne se valent pas.

C'est ça. Il y a les bonnes victimes, et il y a ceux qui méritent. Pour un pays qui dit tout le temps « Liberté, égalité, fraternité »... Et puis on a des gosses qui vont à l'école, qui apprennent toutes ces conneries-là, de démocratie et patati et patata. Mais quand ça va leur arriver comme à moi, ils vont dire que tout ça, c'est de la belle connerie. C'est juste pas possible. Pour nos enfants, c'est juste pas possible. Comment on peut leur expliquer, nous ? Apprendre des mots comme ça à des enfants dans un pays comme ça... qui se vante, en plus, d'être soi-disant le pays des droits de l'homme, etc. En prison, les fouilles à nu, c'est ça les droits de l'homme ? Je ne

peux même pas imaginer. Un mec qui sort du parloir et qui doit se foutre à poil ? Qui se fait mettre tout nu devant trois ou quatre types qui le regardent comme un singe ? Ce n'est pas humain, ça.

Tu le visitais, ton frère, en prison ?

Dernièrement, non. Je ne pouvais plus. Dans la famille, le père, le frère, le mari... Au bout d'un moment, on ne peut pas être partout. Ces derniers temps, il était tout seul en prison. On n'a jamais voulu ça, mais on se rend compte qu'à force on en était arrivé là... À avoir nous aussi baissé les bras. Donc je me dis qu'on ne peut pas lui en vouloir de ne pas être rentré. Je lui en ai voulu avant, mais depuis qu'il est mort, je ne lui en veux plus. C'était tout à fait légitime. C'était une victime, comme nous. Il n'avait rien. Il était en prison sans rien. Il savait qu'il allait manger, et encore manger, éternellement. C'est pour ça qu'il n'est pas rentré. Il n'en pouvait plus.

Et puis quand tu enfermes une personne, tu enfermes toute sa famille avec lui.

Oui. C'est le pire. La vie de la famille, elle se réduit à attendre les jours de parloir et le facteur pour avoir une lettre. Les parents, les frères, les sœurs, les enfants. La famille entière. Quand on a fêté Noël, on s'est rendu compte que ses enfants n'ont presque pas de souvenirs de lui à des Noëls. On a essayé, mais depuis ses 22 ans, il n'y a eu que des tout petits bouts de vie dehors.

Et puis il y a des morts aussi, en prison. Lui, il est presque mort en prison, puisqu'ils l'ont abattu parce qu'il n'était pas revenu. Mais en taule, tu as un mort tous les trois jours, dont beaucoup de morts pas très claires, des suicides un peu louches ou des mecs que les matons font exprès de laisser crever. Et eux, vraiment, personne n'en parle.

Ça en parle, dans les prisons. Mais comme les prisonniers n'ont pas du tout la parole, personne ne le sait jamais. En 2013, il y a eu à Blois des prisonniers qui se sont révoltés. Moi, j'étais dans ma bulle comme un peu tout le monde avant que ça nous arrive, et ça ne parlait que de leur révolte. Ils avaient fait venir les flics pour mater le truc, etc., mais en fait, le fond du truc, c'est qu'il y a un jeune de 23 ans qui avait fait un malaise dans sa cellule et que les surveillants ont ouvert la porte trop tard, alors

que toute la prison gueulait. Donc ils l'ont laissé mourir, en vrai. Et c'est les prisonniers révoltés qui ont été jugés au tribunal, pas les surveillants. Comme d'habitude. Donc chaque truc comme ça qu'on sait, il faut faire quelque chose. Et au bout d'un moment, il va bien falloir y arriver. En tout cas, dans un premier temps, stopper ce qu'ils sont en train de mettre en place. Refaire des places de prison ? Elles ne sont même pas construites qu'elles ont déjà prises les places. Ça sert à rien ! Ils font genre. Ils jouent sur la surpopulation pour améliorer le truc, soi-disant. Et ça marche. Il y a plein de gens qui croient que c'est bien la prison. Mais c'est parce qu'ils n'ont jamais vu. Comme toutes les conneries qui tournent sur Facebook, genre qu'ils ont tout, le téléphone, Internet, tout ça... C'est incroyable, comme les gens peuvent y croire.

Il y a aussi que dès que les matons brûlent deux pneus, toutes les caméras viennent les voir pour qu'ils balancent leur sauce. Alors que quand les prisonniers se révoltent, personne ne leur demande pourquoi.

Non. C'est bien ça le problème. Et c'est pour ça que c'est important de lutter contre la violence policière, mais pas seulement. Il faut aussi aller contre la prison. Ça a toute sa place, parce que c'est la conséquence. Si tu as à faire à la police, c'est bien qu'ils veulent te mettre dedans, qu'ils veulent t'enfermer. C'est ça, la violence. Et d'un autre côté, tu peux avoir à faire à la police parce que tu ne veux pas retourner en prison...

C'est la même machine qui tourne en boucle.

Oui, c'est ça. Je trouve ça dommage que dans les luttes, ce soit toujours la prison d'un côté et les violences policières de l'autre. Alors que c'est tout pareil.

On est bien d'accord. Merci à vous de faire ce lien, c'est très important. Et rare. La suite, c'est la commémoration de la mort d'Angelo ?

Oui, on marche le 31 mars. C'est la prochaine étape. Il faut marcher. Rester debout. Même si on ne va plus, il faut qu'on marche. Pas se laisser bouffer.

Une dernière chose ?

Beaucoup de force à toutes les familles de victimes et à ceux qui sont en prison. Merci à vous.



« DE MES 14 ANS À MES 25 ANS, J'AI PAS FAIT UN AN DEHORS »

Courriers de gaëtan

Gaëtan, le pirate, nous écrit régulièrement depuis 2013 (L'Envolée n°38). Entré en prison, à l'âge de 14 ans, pour une peine de deux ans, il en a aujourd'hui 25. Après avoir été hospitalisé de force à l'hôpital-prison de Cadillac, il est de retour à la centrale de Lannemezan où il lutte toujours contre ses conditions de vie au QI, la prison dans la prison. Quelques extraits de ses courriers.

Le 28 novembre 2017

On m'a mis de force à l'UHSA (Unité hospitalière spécialement aménagée) de Toulouse ; d'abord à l'HP de Lannemezan. En passant, ils m'ont pas dit que j'avais parloir. Ils ont dit à ma compagne que je refusais le parloir ; ça c'était à Lannemezan.

Là, je suis à Cadillac, à Bordeaux. Les surveillants m'ont forcé à mettre l'empreinte sur le papier, évidemment ça a fini en bagarre ; ils m'ont placé un genou sur le cou jusqu'à ce que je dessers la main. Après ils ont bloqué tous mes courriers. J'ai été placé en HO (hospitalisation d'office) parce que je refusais le traitement à Lannemezan. J'ai alors brûlé la cellule du mitard. Passage à l'hôpital pour intoxication au monoxyde de carbone. Au QI de Lannemezan, on nous refuse la cabine à partir de 17h, en détention 18 h 30. Au QI la gamelle passe à 17h15, au bâtiment 19 h. La salle de sport est refusée si y a eu deux personnes qui sont passées. Tout est géré par le même chef de détention qui a coupé le doigt au détenu (L'Envolée n°46).

Je dois sortir en avril en peine sèche. Je suis passé en commission d'application des peines officiellement. J'ai pas de garanties de réinsertion officieusement. Je fais trop de courriers et en vérité, c'est parce qu'en 2014 à Clairvaux j'ai été fiché avec plusieurs autres détenus comme islamiste radical alors que je suis communiste et oui je suis musulman et alors où est le problème ? À part ça si vous avez des nouvelles de Christine, passez-lui mon bonjour. J'espère qu'elle va bien, que tout se passe bien pour elle.

Le 5 décembre 2017

Aujourd'hui, j'suis de retour au QI de Lannemezan. Voilà j'ai passé trois mois et demi en HP de force.

Je suis passé au prétoire jeudi dernier pour avoir refusé la biométrie et l'enquête. J'ai pris un jour ferme et six de sursis.

Il y a un camarade qui est en grève de la faim depuis six mois. Rien ne bouge. Y a Bouaza qui n'a pas reçu L'Envolée mais je l'ai fait tourner, pour ça y a pas de galère.

H- quatre mois et demi avant la sortie, je suis pressé !

Là je me remets en forme : muscu, lecture. *Histoire mondiale de l'anarchie*. Très bon livre, un camarade me l'a donné, j'en prends soin. J'ai toujours le livre sur la pira-

terie merci pour ce cadeau. Je le relis de temps en temps. Du coup pour moi ce sera une sortie sèche. J'avais posé une demande de condi chez mon ami mais c'est négatif. Une chez mon père mais l'enquête de gendarmerie a été négative pour son casier et qu'on serait pas sédentaire. Pour la semi j'ai pas le profil : sur huit ans j'ai fait sept ans et demi pour deux ans au départ. La justice n'est pas là pour tout le monde.

Là il est 3h40 du matin ; tout le Q.I dort. Dernier Noël enfermé. Solidarité avec ceux qui en ont encore à passer enfermés. Ils veulent me renvoyer à l'UHSA dans deux mois mais je vais pas y aller. Si j'ai pas le choix j'irai au casse-pipe. Le traitement, je l'esquive sinon il aura ma peau.

A part ça j'ai eu 25 ans y a un mois. J'ai passé dix ans en prison. De mes 14 ans à mes 25 ans, j'ai pas fait un an dehors. Que des jugements à répétitions, que des surveillants..

Janvier 2018

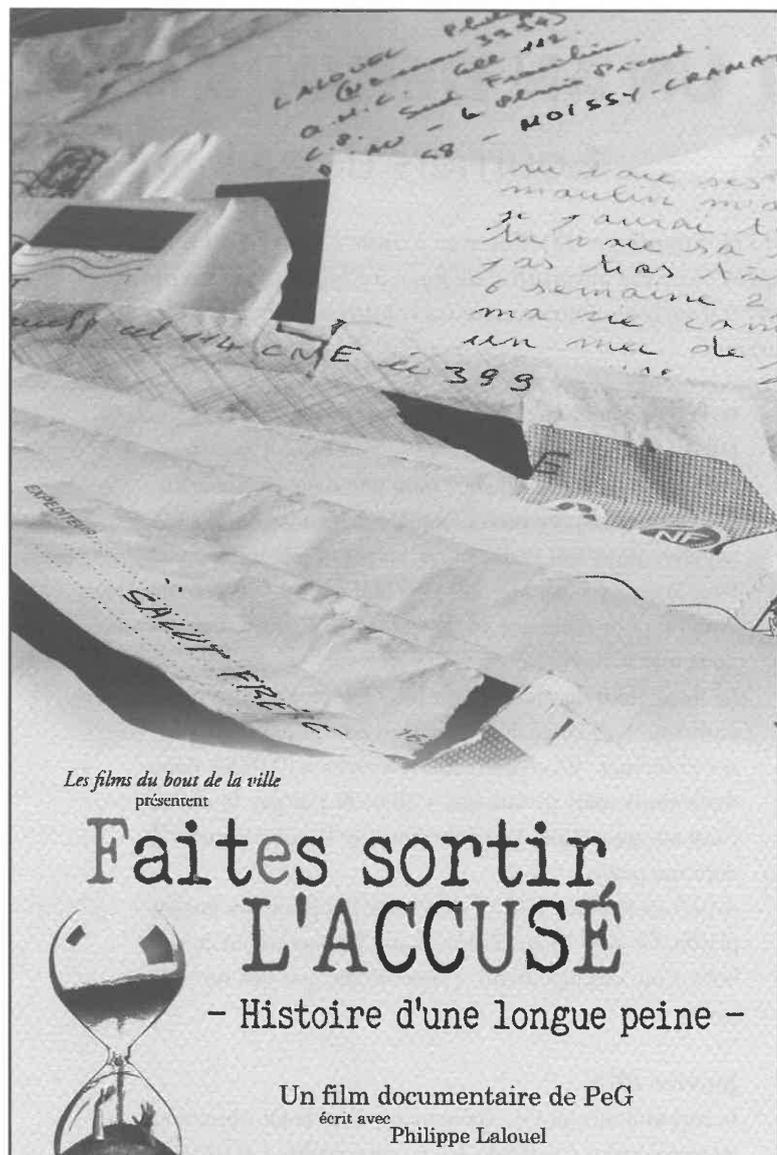
Je suis toujours au QI. Maintenant, c'est la DI (direction interrégionale) qui décide. Ici, rien ne va plus. Les surveillants me mettent la misère; il paraît qu'on a le droit à juste un aller au téléphone d'après les surveillants du QI. Tout ça parce que je me suis embrouillé avec eux. Ils refusent tous mes droits dans le but que je pète les plombs avant la sortie. Toutes mes demandes sont inutiles puisqu'ils me répondent pas, du coup, ça me met les nerfs.

Je passe en jugement le 3 mars pour le blocage que j'ai fait à Mont-de-Marsan. Un surveillant m'accuse de l'avoir touché. C'est faux. Ils visent juste un treizième mois mais je compte pas leur donner. Ce coup-ci j'irai au jugement. D'habitude j'y vais pas.

Sinon, y'a deux camarades qui sont en grève de la faim, rien ne change non plus pour eux. Ici les surveillants font ce qu'ils veulent, c'est le bordel ; quand y'a de la place à la machine, ils disent qu'y a du linge ... bref, plein de petites griffes qui mettent à bout de nerfs.

Gardez tous la pêche. Prenez soin de vous. Dès qu'il y a du neuf je vous tiens au jus.

À LIRE ET À VOIR



Pour des vols et des évasions à la fin des années 1980, Philippe Lalouel est en prison depuis 30 ans. Contaminé par le VIH lors d'une transfusion sanguine, il se bat pour ne pas mourir entre les murs. Au fil d'une longue correspondance avec le réalisateur, il prend la parole depuis une prison de haute sécurité et refuse sa destinée de fantôme social. Autour d'un énième procès aux assises, sa compagne Monique, et un groupe d'amis se battent à ses côtés pour le faire sortir. Une histoire d'amour et d'amitiés qui dévoile une partie de l'implacable machine judiciaire. Une plongée anti-spectaculaire dans le temps infini des longues peines.

**PROCHAINES PROJECTIONS
EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR
ET DE PROTAGONISTES DU FILM :**

Mardi 6 mars : 20H – BAGNOLET – Cin'HOUCHE

Jeudi 5 avril : MARSEILLE – Manifesten

Vendredi 6 avril : ALES – Bibliothèque La rétive

Dimanche 8 avril:

16H – SAINT JEAN DU GARD – Cinéma Stevenson

Si vous voulez organiser une projection :
lesfilmsduboutdelaville@laposte.net

Toutes les infos : FB / Faites sortir l'accusé



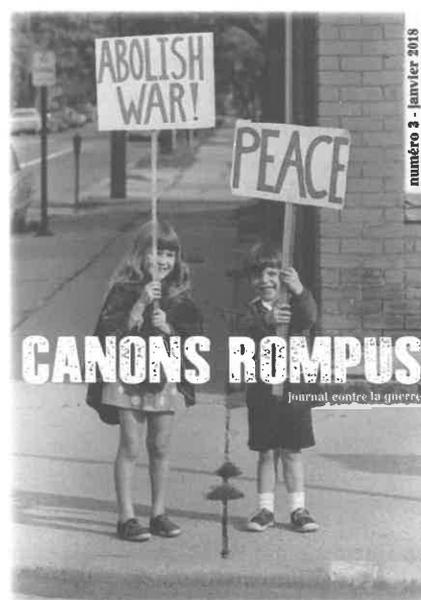
Le n°2 de ce journal engageant est sorti.

On recommande notamment la lecture de l'interview de Gwenola Joly-Coz, présidente du tribunal de Pontoise qui a été déssaisi de

l'enquête sur la mort d'Adama Traoré dans les mains des gendarmes.

Piégée, la robe noire qui prétend « écouter les gens », finit par lâcher qu'elle n'écoute en fait que la police.

www.moins-une.fr



Et bien sûr, le n°3 du seul journal qui construit une critique armée contre la guerre :

Canons Rompus

acanonsrompus@riseup.net

canonsrompus.wordpress.com



Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Brest: EXTRA-MUROS - Un lundi sur deux de 19 h à 20 h
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest
et sur internet: groupe.brest@genepi.fr

Prison couverte: MA de l'hermitage

Bordeaux: L'AUTRE PARLOIR (GENEPI) - Le mercredi de 18 h 45 à 20 h 30

La clé des ondes - 90.10 FM

Tél. du direct: 05 56 50 69 99 à partir de 19 h pour les messages

Prison couverte: MA de Gradignan

Caen: LA DÉMANGEAISON DES AILES - le dimanche à 15h, jeudi à 23h. Radio Bazarnaom - 92.3 FM
65, rue des rosiers, 14000 Caen / Messages : contact@radiobazarnaom.com. 0641513521

Prison couverte: CP de Caen-Beaulieu

Dijon: SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 17h à 18h. Radio Campus - 92.2 FM

Prison couverte: MA de Dijon / Mail : wakinyan@no-log.org

Grenoble: LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3^e mercredi du mois de 19h à 20h

Radio Kaléidoscope - 97 FM / Prison couverte: MA de Varcès / CSL Saint-Bruno

PARLOIRS LIBRES - Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 21 h à 22 h. Radio News FM - 101.2 FM

Pour les messages : 04 56 14 23 54 / 57 quai du Drac, 38600 Fontaine

Lyon: LA PETITE CUEILLÈRE. Tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois

de 20h à 21h sur radio canut 102.2 fm à Lyon et alentour (entre 5km et 20 km)

ou partout ailleurs sur radiocanut.org. Retransmis en direct sur Radio Dio (Saint-Etienne)

Répondeur : 07 81 35 93 71 Mail : lapetitecueillere@riseup.net

adresse postale : Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu, 69007 Lyon.

Marseille: Radio Galère - 88.4 FM

Tél. : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille

PASSE-MURAILLES - 4^e lundi du mois de 20h à 21h 30

<https://passemuraille.noblog.org/>

Mail : passe-muraille@riseup.net / Podcast : <http://soundcloud.com/passe-muraille>

PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20h30 à 22h00 et le samedi de 19h à 21h

Tél 07.53.13.12.08, parloirlibre@gmail.com, <http://fb.me/parloirlibre> "Parloir libre Marseille"

Twitter : [@parloirlibre](https://twitter.com/ParloirLibre)

Prisons couvertes: MA des Baumettes / EPM La Valentine / MA de Tarascon / Centrale d'Arles / Luynes

Région parisienne: L'ENVOLEE - Le vendredi de 19h à 20h30

Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM

et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8h)

Tél. du direct: 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil

RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20h30 à 22h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM

Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

Rouen: AU DELÀ DES MURS - Le 1^{er} et 3^e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM

www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct : 02 35 12 68 92

Mail: audeladesmurs@laposte.net / Prisons couvertes : MA de Rouen

Saint-Etienne/Lyon: PAPILLON - Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 20h à 21h

Radio Dio - 89.5 FM (retransmis en direct à Lyon sur radio Canut -102.2FM)

et sur internet: www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne

emissionpapillon@riseup.net

Prisons couvertes: MA La Talaudière (à Lyon: MA Corbas/EPM Mezieux)

Toulouse: BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19h à 20h /

Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse

et sur internet : www.canalsud.net / Mail : canalsud31@wanadoo.fr

Tél. du direct: 05 61 53 36 95 - Tél. messages : 07 53 33 86 80

Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL

E-MAIL : CONTACT@LENVOLEE.NET

www.lenvolee.net

**POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS**

LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on trouve *L'Envolée*. Nous remercions d'avance ceux qui nous indiquent d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

ALES: LA RETIVE

ANGERS: LES NUITS BLEUES

ARLES: LA FONTAINE DES LUNATIQUES

AUCH: LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU

AVIGNON: CINÉMA UTOPIA / LE FENOUIL À VAPEUR

BAYONNE: ELKAR

BAGNOLET: LE REMOULEUR

BESANÇON: L'AUTODIDACTE

BORDEAUX: LA LIBRAIRIE DU MUGUET

BREST: D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE

CAEN: LOCAL APACHE / LA PETROLEUSE

CLERMONT-FERRAND: LOCAL DE LA CNT-AIT

DIJON: BLACK MARKET

DOUARNENEZ: L'IVRAIE

GRENOBLE: LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF

IVRY SUR SEINE: ENVIE DE LIRE

LILLE: CCL / L'ARSENAL

LYON: LA GRYFFE / LA LUTTINE / TERRE DES LIVRES / UN PETIT NOIR

MARSEILLE: L'ÉQUITABLE CAFÉ / L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / LE BOUQUINEUR / MANIFESTEN / TRANSIT / L'ARBRE À TÊTE / OCCUS POCUS / MAUPETIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / LE KIOSQUE / ARTICLE 13

MONTPELLIER: SCRUPULES

MONTREUIL-SOUS-BOIS: LA PAROLE ERRANTE

NANTES: B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST

PARIS III: COMME UN ROMAN

PARIS V: LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR

PARIS XI: LA FRICHE / LIBRALIBRE / LIBRE ÈRE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / PAGE 189 / MANŒUVRE / VIOLETTE AND CO / LA PETITE LIBRAIRIE DU LIVRE POLITIQUE

PARIS XII: LA BRECHE

PARIS XIX: TEXTURE

PARIS XX: L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN

RENNES: PLANÈTE IO

ROMANS-SUR-ISÈRE: LIBRAIRIE DES CORDELIERS

ROUEN: L'INSOUMISE

SAINT-DENIS: FOLIES D'ENCRE

SAINT-ÉTIENNE: L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE / LUNE ET L'AUTRE / LOCAL ÇA ROULE

SAINT-GIRONS: LA MOUSSON

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT: LIBRAIRIE ANCIENNE

TOULOUSE: LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA

VALENCE: NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE

BRUXELLES: ACRATA / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS

LIÈGE: LA PAGE NOIRE

Centrale de Moulins,
le 18 janvier 2018



Salut à tous,

Là, j'ai les nerfs, parce que le 29 novembre 2017, ils m'amènent à l'hôpital voir le médecin pour mon oreille gauche¹ sous haute sécurité, avec les cagoulés GIPN. Le médecin m'a dit que mon oreille était morte, que je n'entendrai plus, sauf si je fais une opération chirurgicale très lourde et qu'on me pose un appareil auditif.

Sachez le : je me retrouve maintenant handicapé à cause de cette directrice de la centrale de Saint Maur, Véronique Sousset, qui a ordonné l'envoi de grenades dans la douche pour m'abattre comme un chien. Je n'ai pas demandé à venir en prison en France pour subir le racisme, la discrimination et les humiliations à l'isolement, depuis cinq ans et cinq mois, loin de ma famille qui me manque de plus en plus.

Je vais voir mon frère Eddy qui vient en France grâce aux soutiens. Je suis très inquiet car je ne veux pas qu'il subisse des gestes discriminatoires de la part de l'administration pénitentiaire, loin de chez nous. Vu que mes bourreaux se croient tout permis et qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent, nous tuer, nous frapper, réaliser leurs fantasmes, voire nous violer comme dans la prison de Meaux, où trois matons ont été accusés d'avoir violé un prisonnier. Et le ministère ferme les yeux. Ces pervers.

Et puis le 5 janvier 2018, j'ai fait une attaque, je suis resté une heure dans les vapes et je voyais noir. Tout ça à cause du stress, parce que ça fait trop longtemps que je suis à l'isolement.

Mais moi, l'ami Fabrice, je me battrai jusqu'à mon dernier souffle, sachez le ! Et je ne suis pas un Guadeloupéen pour rien, j'ai un mental d'acier et je ne lâche pas l'affaire, d'ac' ?!

Et toujours le poing levé.

Force et courage,
l'ami Fabrice, Papillon 2017, 971 Guadeloupe

(1) Le 16 juin 2017, Fabrice bloque la douche pendant plusieurs heures pour protester contre ses conditions d'incarcération ; les Eris lui envoient une grenade assourdissante. Le médecin refuse de l'examiner et il est jeté au mitard. Il lui faut attendre cinq mois pour obtenir enfin un rendez-vous médical. Comme si ça ne suffisait pas, les 12 matons agresseurs viennent de porter plainte contre Fabrice pour tentative d'assassinat.

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP).